

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 15 octobre 2021

-:-

Le vendredi 15 octobre 2021, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Arena.

La séance est ouverte à 9 heures 46 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si tout le monde en est d'accord, je vais demander à Monsieur Xabi Elizagoyen de bien vouloir être notre secrétaire de séance, de venir nous rejoindre et de procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen prend place à la tribune et procède à l'appel)

Sont présents : M. Adjroud, M. Baguet, Mme Barthélémy-Ruiz, Mmes Bécart, Bedin, M. Benarafa, M. Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, MM. Franchi, Fromantin, Mme Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Lam, Larghero, Mmes Le Moal, Léandri, Lederman, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, MM. Sénant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timoteo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

M. le Président.- Merci.

Avant d'entamer notre ordre du jour, je voudrais excuser Monsieur le Préfet qui devait être aujourd'hui présent pour faire le compte rendu annuel de l'État, mais qui a été retenu pour la commémoration aux Invalides concernant Monsieur Germain. Nous aurons l'occasion de le recevoir lors de notre prochaine séance.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 21.112 – Décision modificative n° 1 – Budget départemental 2021.

Le premier point à l'ordre du jour appelle la décision modificative du budget départemental. J'ai deux inscrits : Monsieur Jarry et Monsieur Timotéo.

Monsieur Jarry, tout d'abord ?

M. Jarry.- C'est le privilège de l'âge.

Un petit mot, Monsieur le Président, sur cette DM 1, d'abord pour se féliciter – une fois n'est pas coutume – de dépenses supplémentaires.

D'abord, sur le fonds de solidarité pour le logement : 3 M€. Comme vous le savez, votre majorité a longtemps contesté ici, face à nos questions et à notre argumentation, que les critères n'étaient pas les bons et que donc, du coup, une partie importante des habitants de notre département qui auraient dû bénéficier de ce fonds de solidarité n'en bénéficiaient pas, donc, aujourd'hui, on met 3 M€ de plus, on ne peut que s'en féliciter. Évidemment, après, on va regarder de près, par rapport aux situations réelles sur le terrain, comment cela se traduit et comment cela se projettera dans l'avenir.

Forcément aussi satisfaits de voir 22,4 M€ supplémentaires sur l'aide sociale à l'enfance, qui nous a beaucoup opposés dans la précédente mandature sur la totale – ou en tout cas la grande partie – inadaptation de la réponse du département, donc on peut se féliciter.

Des dépenses liées à la crise sanitaire : +3,8 M€ de dépenses de personnel et +1,5 M€ d'entretien des collègues. Il est annoncé, pour le personnel, que, pour l'essentiel, c'est lié à l'intérim ; est-ce lié à l'intérim pour faire face aux absences, ou est-ce aussi lié à l'intérim pour essayer de combler l'insuffisance d'emplois dans les services sociaux ? Sans doute un peu les deux. On va donc se féliciter.

Ces dépenses sont couvertes par des recettes fiscales supplémentaires : +53 M€ de DTMO (droits de mutation à titre onéreux), pour une fois, pas pour alimenter les excédents, mais on verra au compte administratif si on est toujours dans cette situation d'excédent inacceptable, d'emprunt au niveau zéro, alors que les besoins ne manquent pas, notamment sur la première compétence qui est celle du département : l'action sociale.

Une fois n'est pas coutume, c'est une DM 1 que l'on regarde avec le sourire et pour laquelle on continue de vous encourager.

M. le Président.- Merci, Monsieur Jarry, pour – je reprends vos termes – vos félicitations ; une fois n'est pas coutume, mais on va peut-être s'y habituer, puisque nous sommes en début de mandature.

Deux points en réponse.

Vous l'avez dit vous-même, le budget social passe de 900 M€ à 950 M€ avec cette DM 1, et je vous rappelle qu'à 900 M€, c'était déjà le montant – si je peux me permettre cette expression – « record » que nous avons engagé ; on passe à 950.

Sur les emplois en intérim, il s'agit des remplacements, surtout pour les collègues, des personnels qui étaient en ASA (autorisation spéciale d'absence) ; il ne s'agit pas de remplacer par de l'intérim des départs. Là comme ailleurs, on a eu pas mal de charges d'intérim, puisqu'on a eu beaucoup de personnels qui, de par leur situation, ne pouvaient pas travailler et devaient rester chez eux, ce qu'on appelle « l'ASA ».

Sur le reste, je n'ai rien à ajouter.

Sur les DMTO, effectivement, nous avons des recettes supérieures à ce qui était prévu, où nous avons été prudents, comme toutes les collectivités – même au niveau communal –, au vu des années précédentes. Pour autant, nous constatons, comme dans

beaucoup de villes, une augmentation très forte cette année des DMTO, donc il est fort à parier qu'au compte administratif, effectivement, il soit bien en équilibre.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

L'essentiel a été dit. Je m'associe et notre groupe s'associe pleinement à ce qu'a dit le collègue Patrick Jarry, on ne peut que se féliciter des efforts supplémentaires qui sont faits en direction de l'aide sociale à l'enfance, de l'hébergement des personnes handicapées, tout comme des fonds apportés du côté du fonds de solidarité pour le logement.

J'avais quelques questions sur les DMTO, mais vous avez répondu, donc on ne va pas s'éterniser sur le sujet ; je souscris à cet effort qui est fait en direction des solidarités.

Pour autant, je ne suis pas certain que l'on atteigne l'unanimité sur le sujet, puisqu'en cohérence avec notre position sur le budget principal, nous nous opposerons à cette décision budgétaire modificative, car, comme vous le rappelez dans l'intitulé de cette délibération, l'économie générale du budget reste la même, ce qui est bien normal.

M. le Président.- Bien, donc vous vous félicitez, mais en même temps, vous votez contre. Il faudra qu'on arrive à quoi pour que vous vous absteniez, au moins ? Enfin bon, on verra bien.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Baguet, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Baguet.- Non, juste, éventuellement, je crois qu'il faut qu'on se félicite du fait que cette DM 1 soit financée à la fois par les DMTO et par la contribution pour l'investissement par la ville d'Issy-les-Moulineaux sur le PLD – tout le monde sait que la ville d'Issy-les-Moulineaux est une des rares qui avaient maintenu ce plafond légal de densité –, mais ces recettes sont liées à l'attractivité de notre département, c'est tout ; c'est le fruit de notre travail. Il faut insister sur le fait que tout le monde veut venir travailler dans les Hauts-de-Seine, tout le monde veut venir habiter dans les Hauts-de-Seine ; c'est le fruit du travail complémentaire entre les communes et le département, donc félicitations ! Il y a déjà des félicitations de l'opposition et nous pouvons aussi nous féliciter du travail de la majorité.

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

Je mets aux voix cette décision modificative.

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur Timotéo.

Qui s'abstient ?

M. Ouzoulias.- Notre groupe s'abstient...

M. le Président.- Le groupe de Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias.- ... pour vous donner un encouragement, en espérant que la prochaine fois, on puisse voter pour.

M. le Président.- Peut mieux faire !

M. Ouzoulias.- C'est cela : peut mieux faire !

M. le Président.- Un encouragement.

La majorité est pour.

Rapport n° 21.113 – Décision modificative n° 1 – Budget départemental 2021 – Autorisations de programme et autorisations d'engagement.

M. le Président.- Nous passons au rapport 21.113, toujours la décision modificative n° 1, mais cette fois-ci, pour les autorisations de programme et autorisations d'engagement.

J'ai les mêmes intervenants...

(Messieurs Timotéo et Jarry indiquent qu'ils ne souhaitent plus prendre la parole)

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.114 – Décision modificative 2021 n° 1 – Budget annexe d'assainissement.

M. le Président.- Nous passons au rapport 21.114, pour la décision modificative n° 1 du budget annexe d'assainissement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

L'opposition s'abstient.

La majorité vote pour.

Rapport n° 21.115 – Décision modificative 2021 n° 1 – Budget annexe d'assainissement – Délibérations complémentaires.

M. le Président.- Le 21.115 concerne toujours le budget annexe d'assainissement, pour un besoin d'emprunt prévisionnel – première délibération – et – deuxième délibération – une autorisation de programme.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets la première délibération aux voix : le besoin d'emprunt prévisionnel.

Qui est contre ?

Abstention ?

L'ensemble de l'opposition.

La majorité est pour.

Je mets aux voix la deuxième délibération : autorisations de programme et autorisations d'engagement.

Même vote ?

Même vote.

Rapport n° 21.116 – Décision modificative 2021 n° 1 – Budget annexe des établissements départementaux ASE.

M. le Président.- Nous passons ensuite au 21.116 : décision modificative n° 1 du budget annexe des établissements départementaux concernant l'ASE.

J'ai une inscrite : Madame Mouaddine. Je vous en prie.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention portera sur quatre délibérations : 21.116, 21.99, 21.100 et 21.101.

Nous voterons donc contre ces quatre rapports.

Je précise, bien sûr, que nous sommes en faveur de la reconnaissance de l'évolution des carrières des agents, dont le travail est essentiel au fonctionnement de la Pouponnière, du Centre maternel et de la Cité de l'Enfance ; ce sont elles et eux qui rendent possible l'accueil des enfants, des adolescents et des mères. Cependant, nous voterons contre ces tableaux d'effectifs, car ils ne permettent pas aux agents d'assumer leur mission correctement.

Concernant le budget des établissements ASE, quelques éléments de contexte expliquant notre décision.

En 2020, le département avait alloué 147 M€ pour le volet hébergement de la protection de l'enfance. En 2021, le budget prévu était donc de 134 M€, c'est-à-dire -13 M€. Ces 13 M€ en moins, Monsieur le Président, incluaient les près de 3 M€ amputés à la Pouponnière, au Centre maternel et à la Cité de l'Enfance.

Aujourd'hui, le rapport qui nous est présenté cherche à corriger de 1 M€ seulement les prévisions du budget primitif. Les besoins sont là, Monsieur le Président, il suffirait d'en tenir compte.

Nous demandons une politique qui permette véritablement de protéger et de prendre soin de l'enfance. Les places d'accueil pérennes au sein des établissements du Département ont diminué de 19 % en cinq ans d'après l'IGAS, celles en accueil d'urgence ont baissé de 4,3 %. Il y a quelques mois, l'IGAS, d'ailleurs, alertait les départements du risque de saturation de la Cité de l'Enfance. Or, cette structure est essentielle, car elle assure l'accueil d'urgence des enfants de six à douze ans.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous dire que fait le département pour augmenter les capacités d'accueil de ces établissements ?

J'ai d'ailleurs prévu de me rendre sur ces trois sites le 19 novembre prochain et je remercie la réactivité des services pour l'organisation de ces visites. Je souhaite, bien évidemment, pouvoir échanger avec les équipes et prendre connaissance des conditions d'accueil des enfants, des jeunes et des mères.

Le mandat précédent, vous aviez convié Elsa Faucillon, ma prédécesseure, à participer au groupe de travail sur l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non isolés. Accepteriez-vous de m'étendre cette invitation, Monsieur le Président ?

Merci.

M. le Président.- Madame Tilly, voulez-vous répondre ? Non.

Concernant les -13 M€ d'hébergement ASE que vous avez évoqués, ce n'est pas lié aux décisions modificatives concernant les pouponnières, c'est effectivement lié au fait que nous avons moins de places en hôtels, donc il y a moins de dépenses d'hébergement, et cela, on peut plutôt s'en féliciter, me semble-t-il, puisqu'un des buts sur lequel nous travaillons, et la loi, d'ailleurs, va prochainement confirmer cela, est qu'il y ait moins de jeunes mineurs à l'hôtel. Au lieu de critiquer la baisse de crédits, vous pourriez au contraire vous en féliciter, parce que cela veut dire qu'il y a moins d'enfants à l'hôtel, Madame – premier point.

Deuxième point, je n'ai pas été saisi par les pouponnières ou la Cité de l'Enfance sur le fait qu'il y aurait besoin d'établissements supplémentaires du fait que nous refuserions ou que nous serions dans l'incapacité de recevoir des enfants dans ces établissements, donc là non plus, il ne faut pas confondre les âges et les modes d'accueil des mineurs, il n'y a pas de problématique au niveau des deux pouponnières et de la Cité de l'Enfance.

En revanche, vous auriez pu vous émouvoir, Madame, – puisque là, il s'agit du personnel et du tableau des effectifs –, que l'État n'ait pas prévu dans le Ségur de revaloriser ces personnels, qui font le même travail que dans d'autres établissements. Nous avons déjà du mal, et vous le savez, à recruter lorsqu'il y a du départ, et ce n'est pas en marquant une différence salariale que cela va nous aider à recruter.

Je pense que sur les deux premiers points, vous avez eu un peu tort, je m'en suis expliqué, et je regrette que vous n'ayez pas mis le doigt sur l'essentiel, mais j'espère qu'avec nous, vous saisissez l'État, puisque je l'ai fait, pour demander que ces personnels soient intégrés au Ségur.

Je n'ai pas d'autre intervention.

Je mets donc aux voix la délibération n° 1 concernant la Pouponnière.

Qui est contre ?

L'ensemble de l'opposition.

La majorité est pour.

Pour la délibération n° 2 sur le Centre Maternel, même vote.

Pour la délibération n° 3 pour la Cité de l'Enfance, même vote.

Rapport n° 21.110 – Compte-rendu sur la dette.

M. le Président.- Nous passons ensuite au compte-rendu sur la dette.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte. Nous votons sur le fait que nous avons bien pris acte.

Je suppose que c'est l'unanimité.

Rapport n° 21.127 – Constitution d'une SPL avec la Ville de Clichy – Acquisition et exploitation péniche Touta.

M. le Président.- Nous passons ensuite au rapport 21.127 pour la constitution d'une SPL avec la ville de Clichy pour l'acquisition et l'exploitation de la péniche Touta.

J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous sommes bien évidemment très favorables à cette délibération qui permet de pérenniser le destin de cette péniche que les amateurs de Thalassa connaissent bien.

Mon intervention n'était pas tellement sur l'objet même de la délibération, mais sur l'utilisation que vous faites du régime de la société publique locale (SPL), que nous trouvons très satisfaisante, parce que c'est un outil très simple, qui permet d'ajuster l'actionnariat de cette société en fonction de la part réciproque, là, en l'occurrence, de la ville de Clichy et du département, et nous souhaiterions vivement vous engager à concevoir cet outil comme un exemple qui pourrait permettre de satisfaire un certain nombre des collaborations que nous avons avec le département des Yvelines. Plutôt qu'un grand établissement public interdépartemental, des sociétés réalisées en fonction d'objets précis,

dans lesquelles les droits de vote sont répartis au prorata de l'intérêt des deux départements, nous sembleraient plus adaptées.

Je suis désolé, nous sommes un peu monomaniaques, nous revenons systématiquement sur le dossier de la fusion, pour vous dire, encore une fois, que nous ne sommes pas opposés aux relations, mais que la SPL pourrait être un outil parfaitement adapté à des objets de collaboration entre les départements parfaitement identifiés.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Effectivement, cela n'a pas un lien direct et je vois que vous êtes, là aussi, heureux que nous puissions être aux côtés de la ville de Clichy pour récupérer cette péniche qui a un fort passé.

Sur la création de SPL avec les Yvelines, d'un côté, vous venez encore de le dire, vous êtes contre la fusion, mais vous voulez que l'on aille jusqu'à créer des SPL, donc il faut comprendre la logique.

Sur l'EPI, je ne vois pas très bien, mais on peut en discuter, quelle SPL on pourrait faire par rapport aux compétences de l'EPI en lui-même. Sur l'archéologie...

M. Ouzoulias.- Voilà !

M. le Président.- On peut y travailler et y réfléchir ; on le fait d'ailleurs. Sur le reste, on a des GIP, sur l'autonomie etc.

M. Ouzoulias (hors micro).- Donc on n'a pas besoin de l'EPI, on est d'accord.

M. le Président.- Donc cela ne passe pas par l'EPI, ce sont des GIP en direct. Il n'y a que sur l'archéologie que l'on pourrait avoir une SPL, et c'est peut-être pour cela que vous avez ciblé, parce que je sais que vous êtes passionné d'archéologie. On va étudier cela avec les Yvelines.

(Intervention hors micro de Monsieur Ouzoulias)

M. le Président.- Ce ne sera pas ouvert en tant qu'individu ; on vous désignera au nom du département.

Il y a deux délibérations. Je les mets aux voix.

D'abord, il y a la constitution de la SPL.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Il y a ensuite la désignation des représentants du département.

Monsieur Franchi, qui est proposé ?

M. Franchi.- Pour la SPL, David-Xavier Weiss en tant que titulaire et Thomas Lam en tant que suppléant.

M. le Président.- Je mets aux voix cette deuxième délibération.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

DÉSIGNATIONS

Rapport n° 21.128 – Désignation de représentants – EHPAD – SPL Val de Seine Aménagement.

M. le Président.- On passe au 21.128, où il s'agit de désigner des représentants sur la SPL Val-de-Seine Aménagement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a trois délibérations.

Tout d'abord, la désignation pour l'EHPAD de Neuilly-sur-Seine, où Madame Limoge serait en remplacement de Monsieur Fromantin et Madame Lederman en remplacement de Madame Fourcade, qui sont, par ailleurs, Monsieur Fromantin et Madame Fourcade, désignés par la ville, donc on ne va pas les redésigner par le département.

Est-ce bien cela, Monsieur le Président, Monsieur Franchi ?

M. Franchi.- C'est bien cela.

M. le Président.- Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Pour la SPL Val-de-Seine Aménagement, il s'agit de désigner Madame Charoy en remplacement de Madame Godin.

Il y a une modification concernant le projet de délibération qui vous a été soumis, puisqu'il s'agissait de désigner Madame Charoy en remplacement de Madame Godin pour l'Assemblée générale, c'est maintenu, mais également – il y a une erreur technique – pour siéger au Conseil d'administration. La délibération est modifiée en ce sens : à la fois Assemblée générale et Conseil d'administration.

On me dit qu'il s'agit d'un amendement, donc il faudrait faire voter l'amendement ajoutant : « *au Conseil d'administration* ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Maintenant, on peut voter l'ensemble de la délibération.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 21.126 – Compte-rendu des actions en justice.

On passe au 21.126 ; pour le compte-rendu des actions en justice, je n'ai pas d'intervenant.

Nous votons pour prendre acte du compte-rendu.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

**Rapport n° 21.111 – Rapport d'activité des services du Département –
Année 2020.**

Sur le 21.111, le rapport d'activité des services du département pour l'année 2020, j'ai deux inscrits : Monsieur Franchi et Monsieur Timotéo.

Monsieur Franchi, vous avez la parole.

M. Franchi.- Merci, Monsieur le Président.

2020 a été une année qui restera dans la mémoire de tous tant elle a été éprouvante, au-delà de tout ce qui pouvait être imaginé. Chacun de nos concitoyens s'y est trouvé confronté d'une manière ou d'une autre, que ce soit par la maladie, la disparition d'un proche, la solitude, la baisse ou la perte de ses revenus ou de son outil de travail.

Cette crise, outre la solidarité qu'elle a pu faire naître entre nos concitoyens et le comportement exceptionnel de certains, notamment des soignants, nous a permis de tirer un enseignement positif : nos collectivités, et surtout celles de proximité, ont su y faire face dans l'urgence.

Notre département a assumé la mission de solidarité qui est la sienne pour tenter d'en atténuer les effets. Nos services départementaux se sont immédiatement mobilisés pour assurer la continuité du service public et apporter à nos concitoyens, et en premier lieu les plus fragiles, notre soutien. Je tenais à souligner l'engagement de tous nos agents, encore plus fort en cette période difficile, et au nom de la majorité départementale, à les en remercier très sincèrement. Ils sont, derrière leurs directeurs, ceux qui, au quotidien, chacun dans des compétences complémentaires, dans leur diversité, mettent en œuvre la politique départementale que nous avons votée.

Ce rapport d'activité, le dernier de la précédente mandature, est particulier à plus d'un titre.

Deux Présidents se sont succédé au cours de l'année 2020.

Patrick Devedjian, pour lequel nous avons une pensée émue, il est l'initiateur de nombreux projets et réalisations, notamment dans le domaine de la culture, qui lui tenait particulièrement à cœur, car permettre à tous d'accéder à la culture, c'est aussi la solidarité. La solidarité, c'est le maître mot qui vous a guidé, Monsieur le Président, vous qui avez su prendre rapidement le relais et gérer cette situation inédite, vous vous y êtes totalement

impliqué, soucieux de chacun de vos administrés, et je souhaitais également vous en remercier.

Notre département a commandé un million sept cent mille masques, à un moment où le pays en manquait cruellement. Comment ne pas évoquer la campagne de tests que vous avez souhaité mettre immédiatement en place dans les établissements de l'ASE et les EHPAD ? Au final, c'est une enveloppe exceptionnelle de plus de 120 M€ qui ont ainsi été débloqués pour aider tous nos publics, pour soutenir le pouvoir d'achat des plus fragiles face aux impacts de la crise sanitaire. Nous avons apporté une aide exceptionnelle aux bénéficiaires de la prime d'activité. Soixante-six mille foyers, cent trente mille personnes environ au total, en ont bénéficié, ce qui représente quelque 18 M€ versés aux bénéficiaires de la prime d'activité. Une enveloppe de 1,7 M€ a été également débloquée dès le début de la crise dans le cadre de l'aide alimentaire, et 6 M€ de crédits supplémentaires ont été mobilisés pour le RSA.

Pour qu'ils puissent poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions, malgré des confinements successifs, et éviter le décrochage scolaire, nous avons distribué quelque trois mille ordinateurs à nos jeunes particulièrement éprouvés.

Pour nos aînés, afin de libérer des places d'hôpital, notre département a mis en place des allocations exceptionnelles de retour à domicile ou d'hébergement temporaire pour plus de 1,6 M€, et augmenté l'APA à domicile de 1 M€. Pour les accompagner, un soutien exceptionnel de 16,7 M€ a été voté pour l'ensemble de nos villes, partenaires privilégiées de proximité.

Pour les entreprises de notre territoire, 30 M€ ont été mobilisés, et des soutiens psychologiques ont été proposés aux entrepreneurs. Cette capacité à répondre à l'urgence n'a pas entamé notre capacité à investir pour préparer l'avenir.

Ainsi, au-delà d'une présentation de nos actions, et notamment de ces dispositifs exceptionnels, ce rapport est l'occasion de rappeler que notre département porte de grandes réalisations, dont nous pouvons être fiers, avec des projets structurants pour notre territoire.

Je ne vais pas en dresser un inventaire exhaustif, mais comment ne pas évoquer deux structures novatrices : l'Institut interdépartemental pour la prise en charge du psychotraumatisme chez l'enfant et le Foyer d'accueil médicalisé interdépartemental pour les personnes souffrant de troubles du spectre autistique ?

Je rappellerai également rapidement l'aide aux communes, qui nous est chère et qui s'est poursuivie par le renouvellement de cinq contrats de développement

Département-Ville en 2020, pour plus de 50 M€ en fonctionnement et investissement, avec une évolution du dispositif prenant dorénavant en compte l'inflation et les dépenses de fonctionnement des nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant.

Les enjeux de mobilité sont aussi pour nous essentiels, et bien que les départements ne soient pas chefs de file en la matière, nous avons veillé à investir massivement, et en 2020, ce sont 126 M€ qui ont été mobilisés pour les transports, qu'il s'agisse de la ligne 14, de la ligne 4, d'Eole, ou du T1 et du T10. Ces différents projets se sont poursuivis ou achevés en 2020. 51,23 M€ ont été consacrés au réaménagement de la RD 1 à Clichy et Levallois-Perret, et en novembre, les travaux de la RD 920 entre Bourg-la-Reine et Paris ont débuté.

Le développement durable est également un enjeu sur lequel notre département est très investi. Les espaces naturels départementaux ont accueilli seize millions de visiteurs en 2020. Nous sommes très attachés à ce que les Hauts-de-Seine, bien que très urbanisés, protègent et développent les espaces verts. Deux cent quatre-vingt-dix-neuf arbres et deux mille trois cent vingt-huit plans forestiers ont été plantés dans les parcs et jardins départementaux, trois cent quatre-vingt-sept arbres le long des routes départementales.

Le logement et la politique de la ville n'ont pas été oubliés non plus en cette année 2020, avec plus de 11 M€ consacrés au logement social, avec les aides aux particuliers, mais aussi avec une refonte du règlement du FSL ou encore le nouveau dispositif « Quartiers d'avenir ».

Les Hauts-de-Seine, c'est aussi une tradition de culture et de sport. Alors, comment ne pas rappeler les onze médaillés altoséquanais qui ont fait notre fierté lors des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, fruit d'une politique départementale tournée vers le sport, qu'il soit d'élite ou amateur, avec trois cent trente-six mille cent cinquante-six licenciés dans le département.

Notre politique culturelle est, elle aussi, particulièrement ambitieuse, avec une offre riche pour faire de notre territoire un pôle culturel majeur. Le musée du Grand Siècle ou encore la Cité des Métiers d'Art et du Design en témoignent. Plus de 12 M€ ont ainsi été consacrés aux différents équipements culturels structurants, et 1 M€ au schéma départemental des enseignements artistiques.

Les collectivités, particulièrement les départements, dont certains souhaitaient la disparition, ont donc su, tout au long de l'année 2020, grâce à leur réactivité et à leur parfaite connaissance du terrain, apporter des réponses pertinentes et nécessaires à la gestion de la crise, tout en poursuivant leurs politiques publiques.

Nous n'en resterons pas là, car avec le Plan de relance 92 déployé pour déjouer les effets de la crise économique engendrée par la crise sanitaire ou encore le programme d'investissement ambitieux que nous portons pour les prochaines années, nous allons pouvoir, je l'espère, regarder l'avenir avec de plus en plus de confiance.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai comme inscrit Monsieur Timotéo, à qui je donne la parole. Monsieur Ouzoulias demande aussi à être inscrit.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il nous est demandé ce matin de donner acte de la communication du rapport d'activité des services pour l'année 2020 et, évidemment, nous donnerons acte de ce rapport ce matin.

Avant d'apporter quelques remarques à son contenu et peut-être aussi à sa forme, je voudrais d'abord profiter de cette occasion, au nom de notre groupe Écologiste et Socialiste, pour saluer – cela vient d'être fait, mais je poursuis sur cette ligne – celles et ceux qui ont œuvré et œuvrent au sein des différents services de notre collectivité, l'ensemble des agents, quels que soient leur catégorie et métier, saluer leur engagement au service du public, saluer leur engagement pour le service public, malgré, quelquefois, des moyens réduits mis à leur disposition pour exercer leur mission, saluer, justement, cet engagement pendant la période concernée par ce rapport, à savoir celle du début de la crise sanitaire et des différents confinements qui ont marqué une partie importante de l'année 2020. Des efforts ont été faits par le département, d'ailleurs, pour les accompagner dans la période, mais nous savons toutes et tous que cela est resté quand même très difficile.

Ce rapport d'activité des services rappelle d'ailleurs quelques mesures spécifiques qu'a pu prendre le département face à l'aggravation de la situation sanitaire et à la défaillance d'un État quelque peu inaudible ; je n'oserai rappeler ce matin l'épisode ubuesque sur les masques, je ne veux pas revenir là-dessus, mais je crois qu'on le garde tous en mémoire.

Nous avons d'ailleurs soutenu ces mesures en direction des habitants, tout comme celles en direction des entreprises. L'urgence sanitaire ordonnait une action de soutien en leur direction, et l'aisance financière du département a permis de le faire, évidemment, sans difficulté.

Je ne souhaite pas refaire ce matin le débat sur le format du rapport, on l'a eu l'an dernier assez longuement, donc je ne vais pas remettre le couvert là-dessus, mais quand même, je souhaite exprimer au nom de mon groupe un petit regret que nous n'ayons pas sur la table un document plus complet, comme celui qui était diffusé aux élus précédemment, en plus du document plus « grand public » dans sa mise en forme, si j'ose dire, que nous discutons ce matin. Nous pouvons effectivement parfaitement comprendre l'utilité de ce type de format plus grand public, nécessaire à une communication en direction de la population, et il est important, évidemment, que l'activité déployée par la collectivité puisse être comprise par la population, mais nous pouvons aussi constater qu'un document comme celui-ci a surtout pour objet de mettre en valeur plutôt les réussites et minorer des aspects considérés peut-être plus secondaires ou moins réussis ; en tout cas, c'est la règle du genre, je pense, qui veut cela dans sa mise en forme telle qu'elle est là ce matin. Ce n'est donc pas une vision exhaustive de l'activité des services, mais seulement une partie plus ou moins complète qui est reproduite dans le document.

Bien sûr, ce rapport d'activité n'est que la traduction de la politique conduite par votre majorité départementale. En cela, il a donc les mêmes limites.

Je ne veux pas revenir non plus sur les différents points qui sont détaillés dans le rapport, qui accorde, cela a été dit, une place importante aux mesures d'aide et d'accompagnement dans le cadre de la gestion de la Covid-19, et c'est bien normal. En revanche, permettez-moi de pointer malgré tout un véritable écueil – je trouve – dans ce rapport : celui de laisser quasi invisibles des actions qui sont menées en direction de trois catégories de population qui ne sont pas des moindres pour une collectivité dont la première compétence est la solidarité ; je veux parler ici des personnes handicapées, des personnes âgées et des bénéficiaires du RSA.

La question du handicap n'est traitée, si j'ose dire, que sous l'aspect des constructions, dont je ne mésestime pas l'utilité et l'importance des équipements nouveaux qui y sont détaillés, mais je trouve qu'on ne peut résumer l'action départementale et celle de ses agents à cet unique point de construction. On ne retrouve quasiment rien sur l'activité liée à la MDPH dans le document, quasiment rien non plus sur les autres aides, et les autres services apportés aux personnes souffrant de handicap.

De même, l'action en direction des personnes âgées n'est vue que sous l'angle des deux allocations exceptionnelles attribuées pendant la crise de la Covid-19 : celle pour le retour à domicile et celle pour l'hébergement temporaire, mais là encore, l'action des services en direction de ces populations âgées – je pense – ne se résume pas qu'à ces

soutiens financiers. La situation des EHPAD n'est même pas évoquée, si ce n'est pour des questions d'expérimentation de réalité virtuelle ; je trouve que c'est quand même un peu juste.

Enfin, pour ce qui concerne l'accompagnement vers l'emploi et, plus globalement, les politiques d'insertion, pas un seul mot. Les bénéficiaires du RSA et le sujet de leur accompagnement sont totalement bannis du document. Alors, nous savons bien que ces politiques sont partagées, cet aspect est partagé au sein de l'EPI 78/92 avec les Yvelines. Néanmoins, une référence de ce pan important des politiques départementales aurait dû être faite et nous regrettons que ce ne soit pas le cas.

Je vous remercie.

M. le Président.- Tout d'abord, concernant la forme, vous l'avez vous-même souligné, le rapport d'activités étant aussi destiné au grand public, la forme retenue est plutôt adaptée grand public. Mais sur le fond, je vous rejoins, et nous aurons l'an prochain un rapport d'activité « supplémentaire » ou intégré qui rentrera beaucoup plus dans le détail pour notre Assemblée. Cela qui risque de moins intéresser, effectivement, le grand public, mais cela va permettre d'avoir une vision globale, même si vous l'avez déjà, puisque tout passe en séance ou en CP, vous avez donc toutes les données. Mais il est important de présenter ces données globalement et de façon exhaustive, afin de présenter l'ensemble de nos actions et éviter qu'il y ait des manques, comme vous l'avez souligné. On l'a évoqué tout à l'heure, et vous vous en êtes félicité les uns les autres, nous consacrons au total 950 M€ pour les solidarités, et il ne s'agit pas uniquement de travaux dans les établissements ou d'investissements : ce sont des subventions et du fonctionnement, pour l'enfance, pour le handicap, pour l'autonomie ou encore pour l'insertion.

Effectivement, il y a un manque à ce niveau, et j'ai envie de dire que même pour le grand public, il est dommage que tout ne soit pas indiqué, mais peut-être sommes-nous modestes. On sait que le travail est fait, et on ne sait pas le mettre en avant. Parfois, certains ne font pas grand-chose et le mettent très en avant ; nous faisons beaucoup et nous avons une certaine pudeur peut-être de ne pas en faire de trop.

Concernant les errements de l'État sur les masques, nous pouvons dire qu'il y a plus d'un « errement », quand il n'y a pas eu même la volonté d'essayer de nous empêcher d'agir. Je pense, entre autres, aux aides aux petites entreprises et à nos commerçants. Je vous rappelle que Bercy a bloqué suite à notre délibération ; pour procéder aux versements, il y a eu huit mois de décalage.

Il a fallu qu'on redélibère pour essayer de faire passer cette action sous la compétence sociale, puisqu'ils considéraient que l'on ne pouvait pas apporter une aide aux petites entreprises ou aux petits commerçants sous prétexte que nous n'avions plus, depuis la loi NOTRe, la compétence économique.

Autre embûche, il a été dit par Monsieur le Président du groupe, Monsieur Franchi, que nous avons été parmi les premiers à lancer des dépistages, en particulier dans les EHPAD, où on savait qu'il y avait des problématiques à ce niveau-là, et là aussi, l'ARS a essayé de nous stopper en disant : « *Mais ce n'est pas normal que le département fasse, alors que l'État n'est pas prêt* ». On a continué malgré tout. On n'est pas obligé d'être à la remorque de l'État. Il n'y a donc pas eu que des errements, il y a eu parfois la volonté délibérée de nous empêcher d'agir ou de nous retarder, pour masquer le fait que nous pouvions agir plus rapidement que les services de l'Etat.

Je ne sais pas si Madame Tilly voulait, par rapport à votre intervention, ajouter des points ?

Mme Tilly.- Oui, Monsieur le Président, pour répondre à Monsieur Timotéo, et j'y reviendrai peut-être à l'occasion du rapport, concernant la Chambre régionale des comptes, sur la politique de l'autonomie qui éclairera peut-être un peu plus Monsieur Timotéo sur les actions que nous menons.

Très simplement, ce qui me vient à l'esprit sur ces différents points sur lesquels nous travaillons, notamment dans le domaine de l'autonomie, c'est par exemple la politique des aidants. Nous avons organisé récemment un grand colloque sur les aidants. Financièrement, nous mettons en place un projet de maison de répit pour les aidants. Nous mettons également à leur disposition des guides, en lien avec les évaluateurs notamment de nos services. Il s'agit d'une attente très importante de ces onze millions de Français aidants qui ont besoin d'aide.

Au-delà de cela, nous avons créé des unités pour personnes handicapées vieillissantes. Nous sommes parmi les premiers à avoir mis en place ce genre de dispositif, je pense à Sainte-Émilie à Clamart, et nous lançons d'autres appels à projets pour pouvoir répondre à d'autres demandes.

De nombreux appels à projets sont déposés dans toutes les politiques publiques, concernant les personnes âgées comme les personnes handicapées.

Il y a un projet très important aussi concernant la création du GIP, l'Agence interdépartementale de l'autonomie, la première agence – je le rappelle – qui existe en France, avec les Yvelines, avec l'objectif de répondre encore mieux aux attentes de nos concitoyens âgés dans le cadre de l'offre de services qui leur sera proposée, mais aussi de bien décliner au niveau du *hub* innovation toutes les technologies qui sont importantes, et que nous déploierons sur ces deux départements. Cela existe déjà, je pense notamment dans la nutrition, avec les six hôpitaux des Hauts-de-Seine avec lesquels nous travaillons de façon très proche, et nous avons vraiment des résultats intéressants et j'espère que je pourrai vous les présenter. Je pense à EPOCA, qui est une *start-up* qui travaille dans un hôpital des Hauts-de-Seine, qui fait du suivi notamment à domicile, un suivi très médical, pour les personnes handicapées et âgées, et là, justement, ils ont reçu le premier prix.

Il y a effectivement des projets comme ceux-ci. En tout cas, n'hésitez pas, si vous avez des doutes, à venir vers moi pour que je puisse vous en parler.

Merci.

M. le Président.- Vous auriez pu ajouter, pour l'insertion, Activit'Y. Nous faisons beaucoup de choses, Monsieur Timotéo le sait. En gros, vous nous reprochez de ne pas le faire savoir.

M. Timotéo.- Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant.

M. le Président.- Voilà, mais j'ai dit que nous avons peut-être un peu de pudeur. Je considère que dans le domaine social, tout particulièrement, il vaut mieux faire que de vouloir communiquer qu'on fait. Mais vous avez raison, l'an prochain, on présentera l'ensemble de nos actions.

Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole alors que nous n'étions pas inscrits.

Chers collègues, bien évidemment, notre groupe s'associe aux remerciements sincères et chaleureux qui ont été adressés à l'ensemble des personnels, parce que nous savons, et tout le monde l'a reconnu ici, que leur engagement pour l'intérêt collectif a été essentiel, important, parfois réalisé dans des conditions difficiles, quand nous ne connaissions pas exactement ce qu'était la menace de cette épidémie, et des gens au service du public n'ont pas hésité, parfois, à mettre leur santé en péril ; c'est quelque chose de très fort que, dans notre société que l'on dit trop individualiste, des gens continuent à agir pour l'intérêt collectif et les services publics.

Nous n'oublions pas, parallèlement, que l'État a déserté sur le front de l'épidémie et a laissé les collectivités seules, et on s'est aperçu – pour nous, ce n'était pas une découverte – que l'Agence régionale de santé avait finalement un seul objectif qui était de fermer des lits d'hôpitaux et que face à la situation sanitaire, elle a été incapable de l'organiser et, un peu comme la mouche du coche, elle s'est félicitée du travail exemplaire qui a été réalisé par les collectivités. Il serait très bien que l'État le reconnaisse et apporte aux collectivités, notamment aux départements, une juste compensation des efforts financiers extrêmes qui ont été réalisés.

(Intervention hors micro de Monsieur le Président)

M. Ouzoulias.- Je voulais questionner le Préfet là-dessus, mais je ne l'oublie pas, je lui rappellerai.

Tout cela montre, mais je crois que nous sommes d'accord là-dessus, qu'il est indispensable de renforcer l'action des collectivités, parce que les collectivités, c'est la proximité, c'est la connaissance du territoire et c'est complètement décisif en période de crise. Ce que nous ressentons tous chez nos concitoyennes et chez nos concitoyens, c'est ce besoin de protection, ce besoin d'être protégé dans un monde qui est de plus en plus complexe, face à des risques qui les dépassent, qui, parfois, dépassent même leur entendement, et, très sincèrement, nous nous félicitons ici d'une prise de conscience collective de tous les élus sur la nécessité de renforcer les services publics pour aider les populations, et pour rendre effectif quelque chose auquel nous tenons énormément qui est l'égalité des droits.

Vous me permettez une petite digression historique, puisque c'est un jour très particulier pour nous, pour notre pays, pour la France et pour les Hauts-de-Seine : le jour où est rendu un hommage national à Hubert Germain, le dernier Compagnon de la

Libération, dont le destin est un peu lié à celui de notre département, parce qu'il va être enterré au Mont-Valérien, dans une crypte qui lui était réservée par le Général de Gaulle, et puis parce que, on l'a un peu oublié, c'est quelqu'un qui a travaillé à Gennevilliers, dans l'usine Cinzano dans les années cinquante, et je trouve qu'il y a une belle image de ce qu'a été notre pays, de ce qu'a été la France, un Compagnon de la Libération qui s'est engagé très vite dans la France libre et qui, ensuite, est retourné à la production à Gennevilliers, parmi des ouvriers.

J'ai vécu, comme d'autres, de façon sidérante certaines remises en cause historiques sur le travail que nous avons accompli en 1945, à la suite du programme du Conseil national de la Résistance, où, pour ne plus connaître l'horreur de l'occupation nazie, nous avons porté dans le régime républicain français un certain nombre de valeurs très fortes, et notamment celles qui sont associées au service public.

Je crois que pour résister aujourd'hui à la montée d'idées qui ont été celles des ligues en 1937 et 1939, on a un grand besoin de République et un grand besoin d'égalité des droits. C'est pour cela que notre groupe soutiendra la majorité départementale dans son ambition sociale telle qu'elle se révèle aujourd'hui avec votre prise de parole, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci à vous.

Votre intervention n'appelle pas de réponse particulière. Nous pouvons partager un grand nombre de paroles que vous venez de prononcer.

Il s'agit de prendre acte ; on vote pour prendre acte.

Je suppose que c'est l'unanimité.

Rapport n° 21.124 – Rapport d'observations définitives CRC IDF – Politique autonomie – Exercices 2015 et suivants.

M. le Président.- On passe au rapport 21.124 : rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la politique d'autonomie.

Madame Tilly, peut-être pouvez-vous nous indiquer, même si tout le monde a eu le rapport, dans les grandes lignes...

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

Exactement, une sorte de synthèse, parce qu'il était important que je puisse vous rapporter les points que la Chambre régionale de comptes nous a fait remonter. Je suis même très heureuse de pouvoir vous les présenter dans ce début de mandat par rapport aux actions que nous menons.

En préambule, je tiens à partager avec vous quelques enseignements qu'il est possible de tirer à la lecture de ce rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.

Tout d'abord, il est important d'avoir en tête plusieurs chiffres concernant toutes les politiques mises en place par le département dans le domaine de l'autonomie.

Pour rappel, en 2020, notre département a consacré 308 M€ à sa politique de l'autonomie, sur un total des dépenses d'aide sociale de 700 M€. Ces 308 M€ sont répartis environ à égalité entre les personnes âgées et celles en situation de handicap. Pour une projection d'ici l'horizon 2030, et selon les estimations que nous avons, ce sont près de trois millions deux cent mille personnes qui seront concernées par les dispositifs du département.

Comme je vous le disais, ce rapport est positif. Il souligne notamment le volontarisme du département lors de la crise de la Covid-19, et vous en avez d'ailleurs parlé aujourd'hui. En effet, nous avons pris des mesures d'urgence, aussi rapidement que possible, pour protéger toujours mieux les personnes vulnérables dans ces temps qui ont été incertains.

Les mécanismes dérogatoires que nous avons mis en place – je pense notamment, et vous l'avez cité, au versement des allocations exceptionnelles pour le retour à domicile, ainsi que l'allocation exceptionnelle pour l'hébergement temporaire – ont permis d'accompagner les sorties d'hôpital dans les meilleures conditions possibles, mais aussi de sécuriser les retours à domicile des personnes âgées, ce qui a été très apprécié de leurs aidants.

Ces deux mécanismes couplés à l'augmentation exceptionnelle de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) sur l'année 2020 représentent une dépense totale de 2,6 M€, et là, je pointe vraiment cette réactivité des départements, cette capacité de pouvoir nous mobiliser, qui est extrêmement importante dans des situations d'urgence.

Une partie de ce rapport est consacrée au schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale, que nous appelons le « SIOSMS », que nous avons élaboré avec les Yvelines pour la période – que je vous rappelle – de 2018 à 2022.

Les orientations qu'il contient permettent de couvrir toutes nos compétences dans le champ des solidarités, au-delà de la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il faut savoir également qu'en cinq ans, les aides aux personnes en situation de handicap ont augmenté de 29 %, alors que celles destinées aux personnes âgées ont diminué de 9 %. Cette baisse s'explique notamment, comme le souligne le rapport, par le fait que les Hauts-séquanais de plus de soixante ans se déclarent en meilleure santé que la moyenne en vigueur dans le reste de l'Ile-de-France. D'ailleurs, le nombre de primo-demandeurs augmente en réalité en parallèle, suivant notamment le mouvement général d'augmentation de la part des plus de soixante ans dans notre département.

Il me semble important aussi de préciser que la demande d'APA, maintenant, est dématérialisée, ce qui facilite énormément l'accès à l'APA. La procédure est beaucoup plus rapide, elle est plus efficace, et, notamment, nous avons un meilleur partenariat avec nos CCAS, qui a été renforcé pour cet accès au droit à l'APA.

A la suite de l'analyse qu'elle a menée, la Chambre régionale des comptes a adressé six recommandations que je vais vous présenter.

Premièrement, elle a salué le travail qui a été réalisé par le département pour élaborer le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale pour la période 2018-2022, tout en notant plusieurs avancées qui avaient été réalisées précédemment, comme l'amélioration du repérage et le suivi des cas complexes, ainsi que les campagnes à destination des aidants ou autres. La Chambre souligne l'intérêt d'intégrer à ce document en annexe une programmation à établir avec l'ARS Ile-de-France pour la création, la transformation ou la suppression de services. La Chambre régionale des comptes souligne d'ailleurs un point qui me semble important, que nous remarquons trop souvent, nous, les services des départements : cette diminution effective des délégations territoriales de l'ARS, qui est un point sensible que nous essayons de pallier, mais que je tiens à signaler, et je suis très heureuse que la Chambre régionale des comptes l'ait noté.

À ce sujet, il faut savoir que le département a un plan d'investissement ambitieux, à hauteur de 20 M€ sur cinq ans, pour une meilleure qualité de service et de rénovation du bâti quand elle est nécessaire.

La seconde recommandation de la Chambre est de procéder à une évaluation des gains d'efficience et d'amélioration du service rendu aux usagers, grâce notamment à la nouvelle organisation des services qui, je le rappelle, a été mise en place le 1^{er} juillet 2019.

Il semble primordial de rappeler ici que cette réorganisation n'avait surtout pas pour but de générer des économies, loin de là, mais bel et bien de proposer à l'usager une prise en charge globale de toutes ces démarches avec un référent unique. Là est bien toute la nouveauté, notre objectif étant de travailler sur un parcours et non plus en silo ; donc, je vous le rappelle, il ne s'agit en aucun cas d'une démarche financière, mais véritablement d'une volonté d'améliorer le service rendu à nos usagers.

La troisième recommandation concerne la création d'une base unique d'état civil des bénéficiaires des aides sociales du département, afin notamment de s'assurer de leur juste droit. Je souhaite préciser que notre Conseil départemental a déjà travaillé sur cette base unique, avec ses outils, et je pense notamment au logiciel Solis, pour nos usagers, qui a été utilisé par notre service départemental et qui sera effectif d'ici la fin de l'année. C'est un outil primordial, essentiel pour nos agents départementaux, et c'est une vraie réponse. Je suis très heureuse que la Chambre régionale des comptes ait noté cette avancée sur laquelle nous avons travaillé depuis déjà un certain temps, et qui sera effective à la fin de l'année.

La quatrième recommandation porte sur l'amélioration des contrôles d'indus et de recherche de fraude éventuelle, notamment en diversifiant les sources des éléments à contrôler et en planifiant annuellement des contrôles exhaustifs des ouvertures et des versements de droits. Sur ce sujet, la Chambre régionale souligne d'ailleurs qu'un plan a été impulsé en 2019, qui comprend ces axes importants de renforcement de notre stratégie de contrôle et de lutte contre la fraude.

Ce plan se structure autour de trois grands axes :

1. les contrôles d'effectivité ;
2. la lutte contre la fraude ;
3. le respect du juste droit.

Ensuite, la recommandation n° 5 porte sur le nécessaire rapprochement du département avec la Chambre des notaires au sujet des modalités de travail pour les successions pouvant faire l'objet d'un recours. Les services ont engagé à ce sujet une démarche globale pour mettre en place une plateforme destinée à renseigner en temps réel les notaires lors de leur interrogation obligatoire du département quant aux créances d'aide sociale qu'ils détiendraient. C'est un vrai service rendu à nos usagers, notamment dans ces périodes si difficiles de succession.

La dernière recommandation concerne l'établissement d'un objectif chiffré de convergence tarifaire entre EHPAD, et la mise en place d'outils de pilotage et de suivi pour s'assurer de la mise en œuvre effective. Cet objectif est pleinement partagé par notre collectivité. Cependant, je rappelle que le contexte de crise sanitaire ayant particulièrement touché ces structures, le département, – et je remercie notre Président Georges Siffredi –, a accordé un maintien exceptionnel des dotations, qui a été décidé, je vous le rappelle, en 2020 dans cette Assemblée, afin de neutraliser l'impact de la baisse des taux d'occupation sur les budgets des EHPAD. Bien entendu, nous ne pouvons que faire preuve de volontarisme pour aller vers l'application de ce principe fondé sur le fait qu'à un niveau égal de dépendance, les résidents des EHPAD doivent pouvoir bénéficier des moyens humains et financiers adéquats, et là, je rappelle effectivement cette réactivité pour éviter de mettre en difficulté les gestionnaires d'EHPAD.

Voici, mes chers collègues, en quelques points, ce que je voulais porter à votre connaissance, notamment en amont de ce débat autour de ce rapport, mais aussi pour répondre aux questions, notamment de Monsieur Timotéo, concernant notre intervention seulement financière. Je pense que là, vous voyez par rapport à ces cinq recommandations notre action très concrète, très réelle, très efficiente, auprès de nos usagers.

Pour terminer, il faut souligner que la Chambre régionale des comptes inscrit dans ce rapport que l'examen des documents budgétaires du département pour 2020 montre que sur 700 M€ de dépenses d'action sociale, 162 M€ ne seraient pas compensés par l'État, contrairement aux engagements pris concernant les transferts de compétences. Nous en avons parlé, c'est notre réalité, 162 M€ qui ne sont pas compensés ; nous sommes bien au fait de cette situation que nous suivons avec beaucoup d'attention.

Je tiens à rappeler que si le travail des collectivités est salué, nous ne pouvons que déplorer que l'État ne respecte pas ses engagements. Lorsque des transferts de compétences sont effectués par une machine étatique qui contraint notre action avec de nombreuses normes, le minimum serait, me semble-t-il, que l'État assure ces transferts de compétences qui vont de pair.

En guise de conclusion à mon propos, je souhaite remercier l'ensemble des équipes travaillant dans ce domaine, qui font un travail formidable au service des habitants de notre département. La mobilisation de toutes leurs compétences, et elles sont nombreuses et variées, permet ainsi de faire avancer chaque jour notre projet dans ce domaine de l'autonomie, qui est si fondamental pour notre société.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci d'avoir expliqué, et présenté tout ce qu'il y a dans ce rapport de la Chambre régionale, qui est un rapport plus que satisfaisant pour notre collectivité.

J'ai deux intervenants.

Madame Brobecker, tout d'abord ?

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous souhaitons intervenir sur le rapport de la Chambre régionale des comptes comportant donc des observations relatives à la gestion du département des Hauts-de-Seine sur les exercices 2015 et suivants.

Nous nous permettons de pointer les éléments négatifs de cette analyse qui est rétrospective, et qui permet d'entrevoir les vrais axes d'amélioration dont nous espérons que le Conseil départemental se saisira. Je ne mentionnerai que les principaux faits saillants :

- un manque d'actualisation du règlement départemental d'aide sociale qui date de 2017 ;

- le manque de programmation pour la création, la transformation ou la suppression d'établissements ou de services en lien avec l'ARS Ile-de-France ;

- la recommandation suivante : *« évaluer les gains d'efficience et l'amélioration du service rendu aux usagers grâce à la nouvelle organisation des services »* dont on a parlé tout à l'heure ;

- la globalisation des dépenses, puisque *« les dépenses d'action sociale comprennent donc à la fois des dépenses d'intervention, correspondant au versement de prestations aux bénéficiaires, et d'autres dépenses telles que les charges de personnel »* ;

- enfin, le fait surtout que pour l'attribution d'aides individuelles pour les personnes âgées et les personnes handicapées, le département des Hauts-de-Seine est en retrait. Pour les personnes âgées, la part des dépenses représente pour le département des Hauts-de-Seine 20 %, alors qu'elle est de 27 % pour les départements de plus de deux cent cinquante mille habitants. Sur les prestations autonomie, le taux de couverture est inférieur pour l'allocation personnalisée, dite « APA », 8 à 9 %, contre 38 % au niveau national. Sur le pilotage des établissements et services, on note que le coût de la place en EHPAD varie du simple au double, ce qui n'est donc pas conforme, Madame Tilly l'a dit, à l'objectif de convergence tarifaire visé par le département.

Pour les personnes handicapées, pendant les trois ans de 2017 à 2019, le département des Hauts-de-Seine a reçu des sommes de la CNSA pour valoriser les plans APA, représentant un montant total estimé à plus de 3,8 M€, non reversés à ses bénéficiaires. La superposition de deux prestations, allocation éducation de l'enfant handicapé et prestation de compensation handicap, est un facteur de complexité majeur, pour les familles, et en charge de travail pour les équipes MDPH, décrit et dénoncé déjà dans les rapports précédents. Tant au niveau de la population âgée que de la population handicapée, le département des Hauts-de-Seine affiche un taux de bénéficiaires de prestations autonomie inférieur à la moyenne, une atomisation des aides et une multiplication de décisions qui rend difficilement visibles et accessibles ces prestations aux bénéficiaires.

On notera l'évaluation du taux de non-recours, évalué à 20 %, qui présente donc, pour la Chambre régionale des comptes, une zone de risque financier et, pour nous, un risque humain pour ces personnes, puisque les publics les plus touchés par l'illectronisme sont constitués en majorité par des personnes handicapées et des personnes âgées. Le numérique ne peut conduire à des renoncements aux droits.

La Chambre régionale des comptes note un faible investissement dans l'innovation et, plus largement, la transformation de l'offre, notamment sur les solutions innovantes type appel à projets, appel à manifestation d'intérêt et appel à candidatures, et sur la Conférence des financeurs qui est destinée à coordonner les financements de prévention de perte d'autonomie, la Chambre indique qu'il n'y a pas eu d'évolution significative de cette enveloppe depuis 2013.

Ce rapport permet donc quand même d'entrevoir des axes d'amélioration pour prévenir les ruptures de parcours de vie, favoriser des solutions en adéquation aux besoins de ces personnes en perte d'autonomie, encourager le maintien à domicile voulu par la plupart des citoyens à travers le développement d'une organisation territoriale intégrée, améliorer la qualité des accompagnements, favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles *via* la formation et faire donc aussi évoluer les prestations, les rendre plus visibles, et donc plus facilement accessibles.

Monsieur le Président, votre discours d'investiture sur le volet social a été source d'espoir, ainsi que la réponse que vous avez faite à la Chambre régionale des comptes, en affirmant que « *l'objectif n'est pas de générer des économies mais d'améliorer la qualité des services* ».

J'ai participé au congrès E-Tonomy, ainsi qu'au colloque des aidants, et ai pu constater des actions structurantes pour l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le département des Hauts-de-Seine a tous les ans près de 500 M€ d'excédents, dispose donc de moyens financiers importants. Tout nous semble donc réuni, Monsieur le Président, pour faire de ce département, chef de file de l'action sociale, un département plus solidaire. Comment le département va-t-il procéder ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- On va peut-être laisser intervenir aussi Madame Mouaddine, et puis Madame Tilly et moi-même répondrons.

Mme Mouaddine.- Merci, Monsieur le Président.

La Chambre régionale des comptes a étudié l'action du département depuis 2015 en direction des habitants âgés, des enfants, des adultes en situation de handicap.

J'irai droit au but. Plusieurs des constats émis par la Chambre sont peu reluisants pour le département, je dirai même que certains sont préoccupants, voire graves.

Tout d'abord, on apprend que le document de référence détaillant les conditions d'attribution et les montants des aides sociales pour nos concitoyens, le règlement départemental d'aide sociale, n'a pas été mis à jour depuis quatre ans. Pourtant, dans la dernière version de ce document, le Président en exercice en 2017, Monsieur Devedjian, écrivait : « *qu'il convient régulièrement de le réactualiser* ». Cela n'a pas été fait, on veut en connaître les raisons et on vous demande une mise à jour de ce règlement.

Ensuite, on apprend que dans trente ans, le 92 sera le département le plus âgé de France. Cependant, alors que nos concitoyens avancent en âge, les aides auxquelles ils seraient potentiellement éligibles, elles, reculent. Il s'agit de l'allocation personnalisée d'autonomie, à domicile ou en établissement ; c'est -9 % depuis 2015, d'après le rapport.

Parmi les autres départements franciliens, c'est ici où la plupart des personnes âgées avec une perte d'autonomie importante continuent à résider dans leur domicile. Ce n'est pas sans lien avec les coûts exorbitants des EHPAD, bien sûr. La loi, d'ailleurs, prévoyait depuis 2016 une revalorisation de l'APA à domicile. Or, alors que le département a perçu les fonds nécessaires, soit 4 M€, pour mettre en place cette mesure, il n'a pas reversé cet argent à celles et ceux qui en avaient le droit.

Pire encore, pendant trois ans, le département est resté sourd aux rappels à l'ordre de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le département est donc en dette envers nos concitoyens, Monsieur le Président. Le deuxième département le plus riche de France retient l'argent destiné aux personnes âgées les plus fragiles ; c'est grave, c'est même de l'ordre de l'injustifiable.

S'agissant des aides versées aux personnes en situation de handicap, les indicateurs sont dans le rouge ; que ce soit pour les enfants, pour les adultes aux revenus modestes ou des allocations de compensation, les taux de bénéficiaires de l'ensemble de ces aides sont tous inférieurs à la moyenne nationale.

J'attire votre attention, même si ce n'est pas dans ce rapport, sur les aides à la mobilité des personnes en situation de handicap ; je le rappelle, moins quatre mille bénéficiaires du dispositif Améthyste depuis 2015 et un reste à charge exorbitant pour les utilisateurs du dispositif PAM (Pour Aider à la Mobilité).

Concernant les établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent nos concitoyens, j'aurais beaucoup à dire, Monsieur le Président, mais je me concentrerai sur un seul point d'alerte : le département est donc l'autorité compétente qui autorise – ou pas d'ailleurs – le fonctionnement de ces établissements, il en a le pouvoir de contrôle ; or, il s'avère que le département n'utilise pas ce pouvoir de sanction, car il se contente d'évaluations dont la qualité est parfois « *médiocre* », et je ne fais que citer les termes du rapport, en page 45.

Autrement dit, on ne sait pas ce qui se passe dans nos EHPAD, donc on ignore aussi les conditions dans lesquelles ont été pris en charge nos aînés dans ces structures pendant le confinement, et on ignore aussi si le personnel soignant a été protégé comme il se devait.

Enfin, et je finirai par cette citation du rapport : « *la Chambre s'interroge sur l'intention réelle du département de garantir le juste droit pour chacun de ses allocataires* », je dirai : pas de justice sociale sans l'accès de nos concitoyens à tous leurs droits, Monsieur le Président.

Dans un an, le département devra présenter à la Chambre les actions engagées en faveur de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport. Nous veillerons, Monsieur le Président, très attentivement pour que le département corrige tout ce qu'il a décidé de ne pas faire en faveur des plus fragiles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Vous étiez un peu plus virulente, mais vous venez d'arriver... à calmer tout cela.

Madame Tilly vous répondra sur le fond, mais je souhaite quand même revenir sur deux points, parce que l'interprétation que vous faites du juste droit pourrait laisser supposer que nous traitons les gens différemment, ce qui n'est absolument pas le cas.

Le problème a été soulevé dans la tarification qui, effectivement, d'un établissement à un autre, n'est pas encore forcément la même. J'indique simplement que, d'une part, les textes nous imposent d'arriver à une tarification identique avec les EHPAD d'ici 2023 – je vous le précise, Madame, si vous ne connaissez pas les textes, et nous sommes en 2021, pas en 2023 – et que d'autre part, il y a eu entre temps la Covid et, comme cela a été dit tout à l'heure, il y avait même des places vides dans certains établissements. Ce n'était pas vraiment le moment, me semble-t-il, de travailler sur une tarification unique.

J'ajoute que ce travail va nécessiter une attention vigilante, parce que je ne souhaite pas, personnellement, à l'inverse peut-être de vous, que cela se traduise par des augmentations pour certains. Or la tarification unique peut arriver à conduire à ce type d'injustice.

Alors le juste droit, nous le respectons, Madame.

Concernant le règlement, là aussi, je l'admets, il y a eu du retard. On a eu deux ans, les uns et les autres, un peu difficiles. Vous avez remercié tout à l'heure, me semble-t-il, l'ensemble des groupes, y compris ceux de l'opposition, la réactivité de nos personnels, et je crois qu'il y avait pour nos personnels, dans cette situation difficile pour l'ensemble de nos concitoyens, d'autres priorités – la vie est faite parfois de choix – que de mettre à jour ce règlement. On n'était pas à quelques mois près, alors qu'il y avait bien d'autres choses à faire pour venir en soutien à nos populations.

Maintenant que l'on commence à sortir de cette crise sanitaire, plus ou moins, parce qu'elle n'est quand même pas encore totalement derrière nous, ce règlement sera mis à jour d'ici la fin de l'année, Madame, et il n'y a donc aucune raison de s'exciter, il suffit simplement de poser calmement vos questions pour que l'on vous apporte les réponses.

Et puis, une fois encore, malgré vos intonations, je n'ai pas vu dans ce rapport d'injonction de la Chambre régionale des comptes ; il y a six recommandations, et cela a été dit par votre collègue, nous y avons répondu, et dans ma réponse à la Chambre, je dis que je partage ces recommandations. Il faut veiller à tout lire dans un rapport, y compris la réponse de la collectivité.

Donc il n'y a rien de gênant pour la collectivité dans ce rapport, et j'attendrai de voir les rapports, s'il en existe, pour les autres départements de la petite couronne, voir si la Chambre souligne aussi ce qu'elle souligne pour nous : notre réactivité dans cette période difficile et tout le travail que nous faisons au quotidien pour nos concitoyens. J'attends avec impatience de voir le rapport de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, mais je ne serai pas virulent comme vous, je ne ferai que constater.

Madame Brobecker, vous avez évoqué la programmation. Nous n'avons pas pour ambition, en tous les cas dans un premier temps, de créer des structures nouvelles en termes d'EHPAD.

Pour autant, et cela a été dit, je souhaite que nous nous engagions pour rénover et moderniser les EHPAD, avec l'ARS puisque l'Etat a pris des engagements dans ce domaine – on verra s'il les tient –, car hélas l'Etat prend souvent des engagements qu'il ne tient pas, comme on vient de le voir avec ce manque de 162 M€ qu'il ne nous a pas remboursé comme il l'aurait dû.

Je souhaite qu'avant de créer des établissements supplémentaires, on remette à niveau, et même au-delà, on invente l'EHPAD de demain. Nous y travaillons avec des professionnels, nous y travaillons avec le CSTB et, vous l'avez entendu, j'ai annoncé – ce n'est pas passé à la DM aujourd'hui par rapport au délai administratif de remise des rapports – que nous engagerions 20 M€ sur les cinq prochaines années, et s'il faut plus, nous mettrons plus, pour, justement, les EHPAD de demain. Je mets une contrepartie à cet engagement du département, qui n'est pas négligeable : qu'il n'y ait pas d'augmentation de prix de journée. Car en effet, on constate que certains EHPAD ne font pas de travaux parce qu'il faut un emprunt et l'emprunt rentre dans leurs comptes, et donc cela a une incidence sur le prix de journée.

Le département apportera le financement, mais en contrepartie, on signera une convention précisant qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de journée.

Sur ce sujet important, il faut qu'on travaille effectivement avec l'ARS pour savoir quels axes ils vont privilégier, en fonction des moyens que le Président de la République a indiqués récemment – mais comme il indique tous les jours un certain nombre de choses et que le chéquier est grand ouvert, on verra après comment tout cela se traduit.

En tous les cas, nous sommes déterminés, nous allons travailler avec eux pour établir le programme, mais s'ils ont du « retard à l'allumage » – excusez-moi l'expression –, cela ne nous empêchera pas d'instruire des dossiers qui nous remonteront des EHPAD. On leur enverra un cahier des charges dès qu'il sera établi, j'espère d'ici mi-2022.

Madame Tilly, voulez-vous apporter des compléments d'information ?

Mme Tilly.- Oui, quelques compléments.

Je ne vous cache pas mon étonnement à la lecture du rapport de Madame, notamment avec des mots assez...

M. le Président.- Quelle Madame, parce qu'elles étaient deux ?

Mme Tilly.- Madame Mouaddine.

M. le Président.- Elle est jeune encore !

Mme Tilly.- Exactement, parce qu'un rapport « *peu reluisant* », « *grave* », que nous sommes « *sourds à la solidarité* », je pense qu'effectivement, c'est certainement un manque de connaissance de nos travaux, mais ce qui tombe très bien, c'est que cette Chambre...

M. le Président.- On est en début de mandat, elle va connaître.

Mme Tilly.- Oui, voilà, je l'excuse, mais en tout cas, je suis prête à la recevoir pour pouvoir aborder tous ces sujets un à un.

M. Ouzoulias (hors micro).- Chacun exprime sa position comme il le souhaite.

Mme Tilly.- C'est très bien, l'expression, mais simplement, cette expression, il faut qu'elle se base sur quelque chose de construit.

M. Ouzoulias (hors micro).- Chacun exprime les choses comme il veut.

M. le Président.- Oui, chacun exprime comme il veut, mais on a le droit aussi de répondre comme on veut !

M. Ouzoulis (hors micro).- Je suis d'accord.

M. le Président.- Voilà ! Donc Madame Tilly a la parole, ce n'est pas vous qui l'avez. Si vous la demandez, je vous la donnerai bien volontiers, Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis (hors micro).- Je vous en remercie.

M. le Président.- Madame Tilly ?

Mme Tilly.- Simplement peut-être que le rapport n'a pas été suffisamment lu dans son détail, mais je tiens à vous rappeler que la Chambre régionale des comptes, c'est un travail quand même assez important qui est fait avec l'ensemble des services, cela dure des semaines et des mois, j'ai rencontré les auditeurs, chacune de mes collègues est passée, la MDPH, Véronique... c'est très construit. Nous laissons la Chambre régionale des comptes faire son travail, et je peux vous dire qu'ils repartent avec des dossiers extrêmement complets...

Un élu (hors micro).- ... et heureusement !

Mme Tilly.- ... et heureusement ! C'est pour cela que je suis très fière, très honnêtement, de vous remonter ce rapport, parce que c'est un peu la vitrine de tout ce que nous avons fait, mais c'est l'arrière-boutique, quand les recommandations de la Chambre régionale des comptes concernent notamment la meilleure prise en charge des usagers, parce que, pour nous, le plus important, c'est quand même l'utilisateur au final, le plus important, c'est de nous améliorer dans cette offre qui peut être complexe, mais je suis ravie quand la Chambre régionale des comptes nous félicite de notre approche dans l'accompagnement de nos usagers.

Vous aviez noté notamment la baisse de 9 % des personnes âgées qui demandent des aides, mais réjouissons-nous, et ce n'est pas Madame Tilly ni même Monsieur le Président, c'est simplement que nos personnes âgées de plus de soixante ans sont en meilleure santé, donc réjouissons-nous de cette nouvelle !

Dieu sait que quand on parle des personnes âgées, nous avons souvent des références qui sont assez tristes et négatives ; là, ce n'est pas le cas.

Vous parlez de l'innovation, et je pense que je vous ai aperçue, mais je ne sais pas si Madame Mouaddine était au salon E-Tonomy... Vous y étiez ?

Mme Mouaddine (hors micro).- Non.

Mme Tilly.- C'est dommage. Je vous invite vraiment, l'année prochaine, à venir au salon E-Tonomy, et vous verrez toutes les actions que nous menons, action qui n'est pas des moindres, et comme je vous le rappelle, nous sommes la première Agence interdépartementale de l'autonomie, où nous allons converger ensemble, les deux départements, sur l'accompagnement, l'accueil des personnes âgées et surtout l'offre de services, parce que moi, je ne suis pas dans des rapports, je suis plutôt dans l'action.

Notre objectif est de proposer à l'ensemble des Hauts-séquanais et Yvelinois une offre de services digne de ce nom, avec un portail unique, avec un numéro unique, avec un *care manager* qui va suivre et accompagner complètement l'utilisateur, et surtout l'innovation.

Je ne rougis pas de l'innovation dans les Hauts-de-Seine, nous avons eu treize porteurs de projets absolument fantastiques. Vraiment, je vous invite, même si vous n'êtes pas venue, au moins à aller sur le site et voir quels ont été les résultats de toutes ces innovations que nous faisons avec les deux départements.

Voilà ce que j'ai à dire, et peut-être que Véronique a quelque chose à ajouter sur les personnes handicapées ?

Mme Bergerol.- Non.

M. le Président.- Je crois qu'on a débattu, chacun voit, comme toujours, ce qu'il veut y voir. Il y a beaucoup de maires ici, douze, je crois, quelle que soit leur couleur politique. Généralement, quand les Chambres régionales des comptes viennent faire des contrôles dans les collectivités, il y a toujours un peu d'appréhension, car elles sont là pour pointer ce qui ne va pas.

Je trouve qu'en l'occurrence, le rapport est plutôt bon pour le département, même si, comme vous l'avez dit, si on peut toujours mieux faire, et les recommandations formulées vont précisément dans ce sens.

Une fois encore, Madame Brobecker l'a dit, a lu ma réponse, nous partageons ces recommandations, mais je n'ai pas vu dans ce rapport, à l'inverse de Madame Mouaddine, des accusations ou des mises en cause sur une mauvaise gestion du département.

Je mets aux voix le fait que nous ayons pris acte.

C'est l'unanimité pour la prise d'acte.

Monsieur le Préfet n'étant pas là, et puisque nous avons bien entamé l'ordre du jour, il ne faudrait pas que nous finissions trop tôt. Donc je vous propose une petite suspension de séance.

(La séance, suspendue à 11 heures 14, reprend à 11 heures 28)

M. le Président.- Mes chers collègues, s'il vous plaît.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 21.106 – Rapport sur la situation en matière de développement durable – Année 2020.

M. le Président.- Le prochain rapport, 21.106, concerne le rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2020.

J'ai deux inscrits : Monsieur Datcharry et Monsieur Benarafa.

Monsieur Datcharry ?

M. Datcharry.- J'y vais ? Je commence ?

M. le Président.- Eh bien oui !

M. Datcharry.- Non, mais j'attendais que tout le public soit là pour m'écouter...

(Rires dans l'Assemblée départementale)

M. le Président.- Ce sont vos collègues, ce n'est pas du public. *(Rires dans l'Assemblée départementale)*

M. Datcharry.- Pardon, j'attendais que tous mes collègues soient là. Allez, j'y vais !

M. le Président.- Allez-y, ils vous écoutent.

M. Datcharry.- Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport est une photographie de l'année 2020 sur les actions mises en place par notre département en matière de développement durable. Même si nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas un comparatif année par année, ainsi que le manque de précision de certains chiffres, nous voyons bien avec ces axes d'intervention comment les questions de développement durable sont transversales et nous obligent à une attention particulière dans toutes nos actions.

Agir plus et mieux pour le climat, pour la biodiversité, pour un territoire solidaire, est urgent. La question des ambitions et des moyens concrets à développer pendant cette mandature doit être, nous semble-t-il, clairement posée. Une attention particulière doit être portée aux populations les plus modestes qui doivent être mieux associées à ces enjeux et bénéficier de davantage de solidarité. Créer l'égalité, c'est faire davantage d'efforts en faveur de ceux qui ont moins.

En matière de développement durable, tous les territoires sont à la manœuvre, comme, par exemple, la Métropole, qui, avec la mise en place de la ZFE (zones à faibles émissions), vise à restreindre progressivement la circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur de l'A86, mais elle ne le fait pas de manière satisfaisante. Changer de véhicule pour les ménages à faibles revenus et qui ne peuvent s'en passer reste une charge extrêmement lourde. Les subventions prévues sont insuffisantes. Voilà typiquement une action positive qui est contre-productive auprès d'une partie des habitants de notre métropole, parce qu'elle est inégalitaire.

Dans cette mandature, la question du logement va être un point central. La lutte contre la précarité énergétique, avec des aides accrues aux ménages les plus modestes, de même que la rénovation énergétique des logements sociaux, sont des objectifs essentiels. L'effort de solidarité passe aussi, bien sûr, par davantage de construction de logements sociaux. Les communes des Hauts-de-Seine qui ne respectent pas le seuil minimum de 25 % de logements sociaux doivent enfin remplir leurs obligations ; c'est le rôle du Département de les y inciter. Mais cela doit aussi s'accompagner d'un soutien renforcé aux communes qui accomplissent depuis longtemps cet effort de solidarité.

En matière économique, l'aide aux petites entreprises qui s'engagent dans les enjeux de transition écologique est évidemment aussi importante. Il en va de même pour le secteur des associations et des coopératives, qui font un important travail de proximité dans le domaine de l'alimentation et des circuits courts, mais aussi de l'économie circulaire ou de l'éco-mobilité. Ce secteur a révélé toute son importance avec la crise sanitaire ; il forme un vivier d'emplois locaux extrêmement utiles, essentiels pour œuvrer à la transition écologique, tout en développant les solidarités. Il nous semble que c'est là un axe d'intervention publique d'avenir incontournable, sur lequel notre collectivité doit s'engager.

De tout cela, nous aurons à en débattre lors de l'examen du futur budget départemental. Pour cette mandature, osons faire front commun pour un département encore plus durable, et en y accompagnant tout particulièrement les populations les plus modestes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je tenais à féliciter les services pour ce rapport assez exhaustif sur la gestion transversale du développement durable sous forme de fiches synthétiques avec les objectifs de développement durable. Beaucoup de choses, à mon avis, vont quand même dans le bon sens.

Comme ce rapport fait une centaine de pages, je me permets d'intervenir sur trois points qui ont retenu l'attention de notre groupe.

Tout d'abord, une action remarquable : en deux mois, cinquante-et-un kilomètres de voiries départementales ont été équipés de pistes cyclables temporaires bidirectionnelles, les fameuses « coronapistes ». Leur mise en place rapide en temps de crise a eu un impact majeur sur les esprits et cette mesure a été tellement populaire auprès des usagers qui sont nombreux à attendre que l'ensemble de ces voies, sans exception, soit pérennisé. Malheureusement, il semble que ce ne soit pas vraiment le cas. Savez-vous, en fin de compte, combien de kilomètres de voies le seront réellement ?

Deuxième point, nous saluons l'attention donnée aux espaces naturels sensibles et aux berges de la Seine, car la sauvegarde de la biodiversité doit rester une priorité majeure. La nature est notre meilleur allié contre le changement climatique. Cependant, la carte des Hauts-de-Seine montre une grande inégalité en matière d'accès à cette nature entre le nord, très bétonné et très dense, et le sud, riche en forêts et en grands espaces végétalisés. L'aménagement de nouveaux espaces verts au nord du département au cours de ce mandat est-il envisagé pour rééquilibrer cela ?

Dernier point, de nombreux investissements ont été réalisés ou sont à l'étude pour végétaliser les cours de collèges avec les îlots verts – un très joli nom d'ailleurs – ou en construisant de nouveaux établissements en respectant un contrat de performance environnemental et en prenant en compte la récupération des matériaux et de l'eau, ce qui est remarquable et était très attendu. Pour cela, nous vous remercions aussi.

Le département des Hauts-de-Seine a été un des premiers à inventer le programme Éco-Collège, mais nous pouvons être encore plus novateurs dans l'éducation au développement durable. Les jeunes sont inquiets face au réchauffement climatique et une des manières de les rassurer serait de faire d'eux des acteurs majeurs de la transition écologique dans leur environnement proche, c'est-à-dire dans les collèges, et il y a beaucoup de leviers que l'on pourrait activer, que ce soit au niveau de l'énergie ou de la biodiversité.

Plus concrètement, j'ai lu dans le rapport que dans une trentaine de collèges, les biodéchets de la cantine étaient triés et collectés pour être compostés sur un site extérieur, à Étampes. Mobiliser les élèves pour trier en installant des plateformes de compostage pour les restes alimentaires au sein même des cours de collège serait un outil pédagogique majeur de lutte contre le gaspillage alimentaire, tout en exposant un modèle d'économie circulaire. En suivant un déchet valorisé qui devient un engrais gratuit pour enrichir les sols et accompagner le développement des potagers et de la végétalisation, notamment les îlots verts, le jeune pourrait retrouver le sens de ses actions sur son environnement proche. Peut-on envisager, Monsieur le Président, le développement de plateforme de compostage pour les déchets alimentaires au sein même de chaque collège ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Révillon, si vous voulez intervenir, puis j'apporterai des éléments de réponse également.

M. Révillon.- Tout à fait.

Je commencerai, moi aussi, par dire que nous avons la chance dans le département d'avoir des services particulièrement sources de propositions et réactifs, la plupart des services sont particulièrement efficaces et performants pour nous aider dans le développement durable, qui a toujours été une des priorités depuis des années de ce département.

Tout à l'heure, j'ai entendu parler des ZFE. Je faisais partie, dans la boucle nord des Hauts-de-Seine, de ceux qui trouvaient qu'on l'a mise un peu vite en place, alors que nous avons les communes où il y a les gens les moins riches du département et que les gens avaient du mal à changer leur voiture. Je trouve qu'on aurait pu prendre un peu plus de temps et permettre aux gens de changer de véhicule.

Ensuite, quand vous parlez des pistes cyclables, certaines pistes cyclables provisoires qui ont été mises en œuvre sont quand même empoisonnantes pour beaucoup de gens. Par contre, d'autres sont en train de se créer, qui n'existent pas ; au niveau des pistes cyclables, on va continuer complètement le développement.

Au niveau des espaces verts dans le nord, je veux bien que vous pensiez qu'on ne fait rien, on a toujours développé les Chanteraines, on s'est occupé des berges ; dans la plupart des communes, j'en fais partie à Bois-Colombes, tous mes parcs sont doublés provisoirement, j'ai fait une promenade verte qui est particulièrement appréciée de tout le monde, et c'est le département qui l'a aménagée. Alors dire qu'on ne s'en occupe pas, si, on s'en occupe !

Quand vous parlez des jeunes dans les collèges, je peux vous dire que justement, j'ai créé un Conseil communal des jeunes au niveau des collèges, de la sixième à la troisième ; ce sont des élèves qui sont élus, comme nous, ils sont trente-cinq élus pour faire un Conseil municipal des jeunes, et nous les faisons participer, que ce soit pour les déchets, pour les pass verts, ils participent à beaucoup d'organisations dans la commune ou extérieures, et c'est particulièrement efficace.

Lorsque vous parlez des logements sociaux et des villes carencées, je fais partie des villes carencées, sauf que quand j'ai été élu, allez, on va dire qu'il y avait 11 % de logements sociaux, je suis grimpé à l'heure actuelle quasiment à 20 %, et nous travaillons avec Hauts-de-Seine Habitat pour développer. Mais je regrette que l'on vous prenne l'urbanisme pour le donner à l'EPT et que l'on ne prenne pas le taux des logements sociaux du territoire. Par exemple, dans la boucle nord, nous sommes entre 33 et 35 % de logements sociaux.

J'aimerais mieux que toutes les communes, ensemble, puissent continuer à se développer plutôt que de favoriser... soi-disant de donner l'urbanisme au territoire et d'aller contre les communes, encore que comme on a des actions menées, cela nous baisse l'amende que l'on nous met tous les ans, donc on s'en tire quand même, mais bon...

Par contre, il faut savoir que, comme vous le disiez, on est obligé de faire ce rapport avant les orientations budgétaires, c'est une obligation légale. En plus, je trouve que ce rapport a été particulièrement bien fait.

Dans ce rapport, on a quatre chapitres, avec vingt-cinq fiches thématiques. En outre, on marque dedans toutes les actions déployées à la fois par les Hauts-de-Seine et les Yvelines, et on a également mis des sigles pour montrer ce qui avait été particulièrement fait au niveau de la crise sanitaire, mais bon, je ne vais pas commencer à vous parler de tous les dossiers et de toutes les améliorations, il y a beaucoup de choses où on voit qu'il y a eu plein de choses mises en place et faites par les services. En plus, il y a une excellente collaboration entre les communes et le département, qui va dans le sens de ce développement durable, donc je suis extrêmement favorable.

Cela fait pas mal de temps que je m'en occupe, et hier, j'étais au niveau du BIODIF, on nous a même parlé, justement, de la végétalisation des cours d'école qui vient d'être finie à Clichy, qu'ils ont trouvée particulièrement intéressante. Ils trouvent que les Hauts-de-Seine font des efforts pour essayer de se développer, alors qu'il faut quand même reconnaître que les Yvelines ont un peu plus d'herbe que nous, mais bon...

M. le Président.- Merci, Monsieur Révillon.

À travers les deux interventions, il y a effectivement un point intéressant : nous sommes en phase pour dire que le développement durable est transversal ; c'est vraiment une politique transversale, et vous avez souligné l'un et l'autre que nous y travaillions dans ce département. Je vous rejoins aussi en disant que cela ne doit pas être une politique qui pourrait sembler à nos concitoyens comme étant punitive.

Vous avez évoqué la ZFE. Il est vrai que sur le fond, c'est peut-être une bonne chose, mais sur la forme, et tel que cela a été fait en tout cas au départ, cela pouvait être, parfois à juste titre, mal pris par certains de nos concitoyens qui n'avaient pas forcément les moyens de changer de véhicule.

D'ailleurs, nous avons été un certain nombre à intervenir au sein de la Métropole, quelles que soient nos opinions politiques, pour qu'un guichet unique soit mis en place pour les aider, et éviter que nos concitoyens doivent entreprendre un véritable périple auprès des

différentes institutions – Etat, région, métropole. Cela est désormais en place, et nos concitoyens s'adressent à un guichet unique pour obtenir l'ensemble des aides proposées.

Monsieur Datcharry, vous avez évoqué en particulier le logement. Sur le logement, nous agissons de différentes façons : par les aides aux particuliers, par les aides aux copropriétés, mais également, à plus grande échelle, avec notre nouveau dispositif « Quartiers d'avenir », où nous avons d'ores et déjà inscrit 150 M€ de programmation, pour la rénovation lourde de quartiers, qu'ils soient en QPV ou non, puisque, vous vous souvenez de notre délibération, nos interventions ne concerneront pas simplement les quartiers en QPV et qui font l'objet d'aides de l'ANRU, on ira bien au-delà.

Concernant la loi SRU, malgré les efforts réalisés par les communes, je rappelle que la loi a augmenté le seuil de 20 % à 25 %. Alors qu'un certain nombre de communes avaient atteint – ou étaient sur le point d'atteindre – le seuil de 20 %, du jour au lendemain, on leur a dit « vous êtes encore en dessous de l'objectif. ». On ne peut pas changer ainsi les règles, il faut de la stabilité et s'inscrire dans une certaine durée.

Je ne pense pas qu'il y ait une mauvaise volonté de maires qui ne répondent pas aux critères, mais nous sommes en région Ile-de-France, nous sommes dans les Hauts-de-Seine, et le coût du foncier, parfois, empêche aussi certaines opérations. Et je vous rappelle que le Gouvernement a pris une série de mesures qui, avec le dispositif de la Réduction du loyer de solidarité, ont considérablement réduit les capacités d'investissement des organismes HLM, et donc leur capacité à produire des nouveaux logements. Si je prends l'exemple de notre office départemental, cela représente chaque année une perte de 6,5 M€.

J'aurai l'occasion, avec la majorité, lors du vote du budget, de vous faire un certain nombre de propositions concernant les communes carencées pour pouvoir les aider à construire du logement social et ainsi atteindre le seuil fixé.

Concernant ce qu'a dit Monsieur Benarafa sur les pistes cyclables, nous aurons d'ici la fin de l'année un schéma global, pas simplement sur les « coronapistes – que nous avons déjà commencé à pérenniser –, mais sur toutes les voiries départementales. J'ai signé, hier ou avant-hier, un courrier à tous les maires et aux présidents de territoire pour recueillir leur avis et leur accord, puisqu'on a travaillé avec eux, on ne peut pas faire cela tout seul dans notre coin.

On a pris contact aussi avec les services de l'État, puisque comme cela a été indiqué par Monsieur Révillon, parfois, certaines « coronapistes » ont pu poser des problèmes, et je pense en particulier au pont de Clichy, où cela a créé de tels embouteillages que les ambulances n'arrivaient plus à accéder à l'hôpital Beaujon dans des délais corrects.

Il faut bien tout regarder et ne pas dire simplement qu'on fait des pistes cyclables pour dire que l'on aligne des kilomètres. Il faut que les bus continuent à circuler, à être à l'heure, il y a à coordonner tout cela. Cela a été fait, et, après retour des maires et des présidents de territoire, nous pourrions adopter un schéma départemental. Sa réalisation sera pluriannuelle, avec des priorités 1, 2, 3, parce que j'ai vu récemment – Monsieur Datcharry a parlé de la Métropole, j'en parlerai aussi – que la Métropole avait indiqué par voie de presse que d'ici deux ans, elle serait dotée dans son ensemble de pistes cyclables. Je veux bien qu'il y ait des annonces comme celle-là, je ne sais pas si les communes ont été consultées, mais le département lui-même ne l'a pas été... les communes apparemment non plus, et au vu des sommes, je ne sais pas où la Métropole trouve les moyens de réaliser un tel plan en deux ans. Si c'est pour nous le demander, on est capable de le faire tout seul. Entre les déclarations et la réalité... Vous voyez, je suis quelqu'un de pragmatique, nous aurons un projet et un plan pluriannuel pour le mettre en œuvre.

Concernant les différences entre le nord et le sud, Monsieur Révillon a un peu répondu, c'est l'état des choses. Il est vrai que dans la partie sud, il y a plus de forêts, de grands parcs, que dans le nord, – et ce n'est pas une critique aux maires du nord, ils n'ont pas abattu de forêt pour agrandir leur ville –, c'est un constat et il s'agit de voir comment on arrive à rééquilibrer en travaillant avec eux, en bonne intelligence, pour parvenir à développer, d'une façon ou d'une autre, les espaces. Il n'y a pas besoin, forcément, d'avoir de grandes forêts, mais en tous les cas, on peut faire des aménagements qui améliorent la vie de nos concitoyens dans ces communes. Des efforts ont déjà été faits dans certaines villes, d'autres vont être entrepris, je pense à Gennevilliers, où on a tout un projet d'aménagement, en même temps, de base de loisirs, qui va permettre d'améliorer les choses.

Sur le compostage dans les collèges, oui, cela a été le cas, cela a été dit, à Clichy, où nous avons inauguré ce que les collégiens eux-mêmes ont souhaité appeler « l'îlot vert », la nouvelle cour de récréation, avec du compostage sur place, et un potager. On prévoit d'en créer dans cinquante-neuf collèges, indépendamment de toutes les cours qui seront refaites, là aussi en pluriannuel : cinquante-neuf potagers ; où l'on pourra avoir du compostage, parce que c'est utile.

S'il n'y a pas de potager, ou d'espace vert, je ne sais pas trop à quoi le compostage peut servir. C'est pourquoi nous devons d'abord créer un environnement favorable et ensuite, comme à Clichy, on peut développer le compostage.

Je pense avoir répondu, ainsi que Monsieur Révillon, à vos interrogations.

Je mets aux voix, sachant que, là aussi, il s'agit de prendre acte.

Je pense que c'est l'unanimité pour prendre acte.

Rapport n° 21.93 – Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 3^e échéance réglementaire – Résumé non technique et note de synthèse des résultats de la mise à disposition du public.

M. le Président.- Nous passons donc au rapport suivant, le 21.93, sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

J'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, déjà, ce plan de prévention du bruit dans l'environnement nous apporte des informations très intéressantes sur la pollution sonore dans les Hauts-de-Seine.

Comme cela, d'ailleurs, est bien expliqué dans la délibération, les enjeux sont importants. Le bruit constitue une des premières nuisances citées par les Franciliens, le bruit est un facteur de risque environnemental majeur et apparaît comme la seconde cause de morbidité, après la pollution atmosphérique, donc ce n'est pas seulement l'écologie qui est punitive, mais cela peut être aussi le bruit.

Nous, le groupe Écologiste et Socialiste, voterons pour ce rapport, mais quand même, nous sommes un peu étonnés de la faiblesse de certaines mesures, et notamment au niveau des actions réalisées par le passé par le département – mais ce qui est passé est passé –, mais aussi des actions qui sont prévues à l'axe 6, à savoir « *promouvoir les modes de transport moins bruyants* » ; eh oui, je vais à nouveau parler des vélos !

Déjà, nous avons été surpris de voir qu'en 2016, le réseau cyclable comptait cent trente-six kilomètres – vous avez bien dit que le nombre de kilomètres n'est pas tout, mais quand même –, et quatre ans plus tard, on nous dit cent quarante-six kilomètres de réseau cyclable, soit seulement dix kilomètres en quatre ans.

C'est peu et loin d'apporter une solution aux problèmes de pollution sonore, atmosphérique et, plus globalement, climatique auxquels nous sommes soumis.

Nous avons, comme mon collègue, Monsieur Benarafa, l'a souligné, bien en tête qu'en deux mois, les Hauts-de-Seine ont été capables de mettre en place cinquante-et-un kilomètres de pistes cyclables, donc les Hauts-de-Seine ont les moyens de faire beaucoup mieux que cela...

M. le Président.- C'est du provisoire ; c'est plus facile de faire du provisoire que du définitif.

Mme Trichet-Allaire.- Mais nous espérons que le plan pluriannuel que vous avez annoncé sera plus à la hauteur de ces enjeux et que ce sera un petit peu plus, que les dix kilomètres en quatre ans seront vraiment derrière nous.

Nous espérons également la pérennisation des coronapistes et l'adoption du réseau RER Vélo.

Concernant toujours cet axe, nous regrettons que les actions envisagées soient circonscrites au réseau cyclable. En effet, il est indispensable d'accompagner la pratique du vélo, par exemple en instaurant des zones de logistique dédiées pour le transport par vélo-cargo, et ainsi diminuer la présence des camions qui peuvent traverser nos centres-villes.

Il est également nécessaire de ne pas agir seulement pour les vélos, bien que cela nous tienne vraiment à cœur, vous l'aurez compris, mais d'agir aussi sur les zones piétonnes, de les améliorer, d'améliorer aussi le trottoir pour les déplacements à pied, puisque cela contribue aussi à des modes de transport moins bruyants – de se déplacer à pied –, et également de sécuriser les carrefours ; vous avez dit aussi que parfois, certaines pistes cyclables n'étaient pas très bien faites et pouvaient engendrer des risques, donc il y a un travail aussi à ce niveau-là, pour encourager ce que nous appelons les « mobilités actives », puisque quand on fait du vélo, en fait, on n'est pas doux, on est actif.

Un dernier mot sur ce plan de prévention du bruit, et notamment une petite suggestion, un nouvel axe d'amélioration pour le prochain plan de prévention, qui pourrait concerner la consultation, parce que nous avons constaté qu'aucune contribution n'a été formulée à la suite de la consultation. Or, nous pensons que les Altoséquanais et les Altoséquanaises ne se désintéressent pas de ce sujet qui touche notre vie au quotidien et qui touche notre santé. Nous avons bien lu que pour la consultation, il y a eu un avis dans « *Le Parisien* », et une mise à disposition sur le site internet du département pendant deux

mois. Manifestement, cela a été insuffisant. Pour avoir une consultation un peu plus digne de ce nom, nous aimerions savoir quel effort de communication vous comptez mettre en place pour de prochaines consultations.

Notre groupe attend donc qu'il y ait des améliorations, et vous pouvez compter sur notre vigilance pour être attentif à l'amélioration des actions portées par les Hauts-de-Seine, afin de mieux répondre aux attentes des Altoséquanais et Altoséquanaises, qui s'expriment notamment assez fortement par les associations de vélo qui sont très dynamiques sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Révillon ?

M. Révillon.- Juste un petit mot pour dire qu'en 2019-2020, le nombre de kilomètres aménagés par le département au niveau des pistes cyclables reste autour de cent cinquante-et-un kilomètres. Par contre, il a été créé cinquante-et-un kilomètres d'aménagements cyclables temporaires à cause de ce qui s'est passé. C'est pour cela que Monsieur Siffredi annonçait qu'il avait écrit aux maires, et qu'on allait voir comment complètement développer et mettre en place des pistes cyclables pour les années qui viennent ; c'est très important.

Par contre, je suis totalement d'accord que le bruit est quand même un vrai problème, qu'on en entend beaucoup parler, que ce soit au niveau des trains, que ce soit au niveau des avions, que ce soit dans tous les domaines ; comme maire, je peux vous dire le nombre de lettres qu'on reçoit sur le bruit. On essaye, et le département aussi, de faire des efforts, mais on voit aussi que le nombre de voitures électriques s'est beaucoup développé par rapport aux voitures classiques, ce qui améliore quand même les choses, et un jour, on devrait avoir aussi un métro, la ligne 15 Ouest, donc cela facilitera les transports des personnes. Tout ce qui ira dans le bon sens sera une bonne chose pour nos populations.

Merci.

M. le Président.- Merci, Yves.

Deux ou trois points en complément.

Quand vous indiquez le nombre de kilomètres, laissant supposer, pour les pistes cyclables, que c'est très insuffisant, j'ai dit qu'on allait encore améliorer, mais cela représente quand même 40 % de nos voiries.

M. Révillon (hors micro).- 44 %.

M. le Président.- Même 44 ! 4 % de plus, c'est important. 44 % de nos voiries départementales sont déjà dotées de pistes cyclables. Je ne suis pas sûr qu'on en soit au même niveau dans tous les départements. Ce n'est pas une critique à leur égard, mais on n'est pas en retard, et ce que vient de dire Monsieur Révillon montre que cela fait un moment qu'on travaille là-dessus et qu'on n'a pas attendu les effets « Covid » pour découvrir que le vélo existait dans notre département et qu'il pouvait être un moyen de déplacement.

Sur les délais, je vous ai répondu en disant que quand c'est du provisoire, cela va plus vite. Pourquoi on aura un plan pluriannuel ? C'est tout simplement parce que parfois, cela demande des travaux lourds, parce qu'il ne s'agit pas simplement de mettre un petit coup de peinture pour dégager un mètre en bordure d'une voie. Quand on prend les travaux qui sont faits sur berges, vous avez, au préalable, toutes les enquêtes publiques, tous les délais administratifs qui entraînent déjà au moins deux ans de temporalité avant de commencer les travaux ; vous avez dit vélo, mais piétons aussi, donc c'est un ensemble – c'est comme tout à l'heure, on parlait de transversalité –, il ne s'agit pas que de faire uniquement des pistes cyclables et d'ignorer les voitures, les bus et les piétons. Je veux un schéma cohérent, où tout le monde a sa place. Tout cela demande parfois des travaux très lourds et des reprises totales, et nécessite donc du temps. C'est pourquoi nous définirons un plan pluriannuel, pour préciser les étapes qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

Concernant ce que vous appelez les « vélos-cargos », je parlerai plutôt des livraisons du dernier kilomètre, on y travaille, en particulier avec SOGARIS, mais il y a d'autres intervenants. De mémoire, quelque chose a été réalisé ou est en cours de réalisation sur Meudon, Monsieur le Maire, avec la SOGARIS, il me semble qu'il y a aussi sur Issy-les-Moulineaux quelque chose qui est prévu...

Un élu (hors micro).- À Sèvres.

M. le Président.- ... à Sèvres, et nous travaillons avec PLD (Paris La Défense) sur le secteur de La Défense.

J'ai demandé aussi que l'on se rapproche d'Haropa pour regarder, à travers nos aménagements de berges, s'il n'y aurait pas lieu, de prévoir des arrêts ou des aménagements qui permettraient plus de proximité dans les livraisons, et après, que ce soit en vélo-cargo ou je ne sais trop comment, mais en tous les cas, que nous organisions ou essayions d'améliorer...

M. Ouzoulias (hors micro).- En pédalo-cargo !

M. le Président.- En pédalo-cargo...

... les choses pour faire en sorte qu'il y ait moins de camions.

Sur la consultation, vous l'avez dit vous-même, on a respecté toutes les règles, et la Commission qui devait se tenir, a duré deux mois ; je parlais tout à l'heure des délais qui sont parfois très longs. Je veux bien que deux mois, ce ne soit pas suffisant, mais si on met quatre mois, cinq mois, c'est autant de délai supplémentaire après pour les réalisations, qui viennent se rajouter à d'autres délais. Je pense que deux mois étaient suffisants pour prendre connaissance de la consultation et s'exprimer si on le souhaite. Beaucoup de gens en ont pris connaissance, personne n'a émis d'avis, donc cela signifie peut-être qu'ils étaient satisfaits. Vous pouvez regretter qu'il n'y ait pas eu d'avis, moi aussi, mais c'est comme ça, c'est un fait, et je ne pense pas qu'un allongement du délai aurait généré plus d'avis.

Sur les pistes cyclables, j'y reviens, parce que vous avez parlé des vélos, on travaille en concertation avec tous les services de l'État, je l'ai dit, avec les communes, car nos voies départementales passent dans des villes, et, bien entendu aussi avec le Collectif Vélo Ile-de-France – d'ailleurs, vous avez vu, on a passé une délibération il n'y a pas longtemps, on leur apporte même du financement. C'est un collectif qui regroupe un grand nombre d'associations locales ; on travaille en collaboration avec eux, ils assistent à toutes nos réunions, ils ont participé avec nous à l'établissement du schéma que j'indiquais tout à l'heure et qu'on rendra public d'ici la fin de l'année.

Et puis, il ne faut pas oublier dans tout cela les transports en commun. Si on veut qu'il y ait moins de véhicules, moins de bruit, et, vous l'avez dit aussi, de pollution, il faut que les transports en commun se développent. C'est le cas, il y a beaucoup de lignes de tramway qui sont prévues dans notre département, il y a aussi la ligne 15, il y a le prolongement d'EOLE. Simplement, là aussi, – et je ne vous mets pas en cause personnellement –, il faut être cohérent, il ne faut pas qu'en même temps, on ait des recours.

Or, il y a régulièrement sur ces opérations des recours d'associations qui se réclament écologistes. Pourtant, il me semble que cela va dans le bon sens de développer les transports en commun.

Je demande donc à ce que l'on soit cohérents ; on ne peut pas, d'un côté, dire qu'il faut moins de voitures, – et comme cela ne peut pas se faire seulement avec le vélo, cela passe aussi par les transports collectifs –, et, en même temps, déposer des recours en annulation sur ces transports collectifs. J'en veux pour preuve, récemment d'ailleurs, sur le T10, les recours engagés par un certain nombre d'associations se réclamant de l'environnement, mais qui, en réalité, sont des oppositions locales ; on a donc des délais qui pourraient retarder les projets.

Je demande simplement aux uns et aux autres d'être cohérents. Une fois encore, ce n'est pas vous, Madame, qui êtes mise en cause, mais je profite de le dire publiquement, puisque je pense, – et vous acquiescez –, que les transports collectifs sont aussi quelque chose d'important dans notre département. Aujourd'hui, vous mettez deux heures de Châtenay-Malabry, si vous voulez prendre les transports en commun, pour venir travailler à La Défense. Demain, avec le tram T10 et la ligne 15, on mettra à peine une demi-heure, donc je ne vois pas l'intérêt de déposer des recours sur ce type de transport.

Je pense avoir répondu.

Il y a un vote, ce n'est pas un prend acte.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 21.102 – Mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux.

M. le Président. - On passe au 21.102 : la mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux. Je n'ai pas d'intervenant.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 21.125 – Compte-rendu des marchés et avenants – Avril-juin 2021.

M. le Président.- Rapport 21.125, le compte-rendu des marchés et avenants d'avril à juin 2021, je n'ai pas d'intervenant.

Il s'agit de prendre acte.

Je suppose que c'est l'unanimité pour prendre acte.

PERSONNEL

Rapport n° 21.117 – Tableau des effectifs budgétaires du Département 2021 – Autorisation de recrutement de contractuels sur emplois permanents.

M. le Président.- Sur le 21.117, le tableau des effectifs budgétaires du département 2021 – autorisation de recrutement de contractuels sur emplois permanents, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.99 – Tableau des effectifs budgétaires du Centre maternel « Les Marronniers » 2021.

M. le Président.- Sur le 21.99, le tableau des effectifs budgétaires du Centre maternel « Les Marronniers », je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Le groupe de Monsieur Ouzoulas.

Abstention ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

La majorité est pour.

Rapport n° 21.100 – Tableau des effectifs budgétaires de la pouponnière Paul Manchon 2021.

M. le Président.- Sur le 21.100, concernant la pouponnière Paul Manchon, même vote.

Rapport n° 21.101 – Tableau des effectifs budgétaires de la Cité de l'Enfance 2021.

M. le Président.- Sur le 21.101 pour la Cité de l'Enfance, même vote.

ÉDUCATION

Rapport n° 21.119 – Dotations prévisionnelles de fonctionnement – Collèges publics – 2022.

M. le Président.- Nous passons au rapport 21.119 : les dotations prévisionnelles de fonctionnement pour les collèges publics pour l'année 2022.

J'ai deux inscrits : Madame Genthon et Monsieur Timotéo.

Je donne la parole à Madame Genthon.

Mme Genthon.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'avoir une pensée pour Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 par arme blanche, décapité peu après être sorti de son collège de Conflans-Sainte-Honorine. Des cérémonies partout en France sont prévues dès aujourd'hui, et c'est l'occasion de rappeler que l'éducation est un outil essentiel pour lutter contre l'obscurantisme et le rôle fondamental des enseignants dans cette action.

J'en viens au rapport présenté, et notre intervention sur les dotations prévisionnelles de fonctionnement des collèges reprendra, malheureusement, en grande partie les remarques que nous avons formulées ces dernières années, nous restons cohérents, puisque la masse globale des dotations n'évolue quasiment pas. On constate que les forfaits d'élèves n'ont pas augmenté par rapport à l'an passé, mais surtout qu'ils n'ont pas évolué depuis 2012, c'est-à-dire bientôt dix ans, ce qui signifie en réalité qu'ils sont en baisse, si on les rapporte à l'évolution de l'indice des prix et à la consommation calculés par l'Insee.

Notre groupe rejoint les remarques des syndicats d'enseignants sur ce point. Ces derniers regrettent également à juste titre que le département défende un système fondé sur les demandes locales de crédits supplémentaires afin de financer certains projets, une méthode dont le défaut principal est de freiner le financement de projets, là où les équipes éducatives ne sont pas informées. Le Conseil départemental de l'Éducation nationale réuni le 1^{er} octobre dernier a d'ailleurs émis un nouvel avis défavorable concernant le budget de fonctionnement des collèges pour 2022.

Il est toujours donc aussi problématique, de notre point de vue, que le calcul des dotations reste fondé sur les déclarations de situation sociale des parents. Nous l'avons dit, dans les quartiers populaires en particulier, ceci ne permet pas d'obtenir une vision exacte de la situation des familles des collégiens et se traduit, au final, par des baisses pour certains collèges. Ces méthodes doivent donc être revues, et un travail avec l'Éducation nationale reste à faire.

D'autre part, du fait de la crise sanitaire, la scolarisation des élèves a été compliquée depuis un an et demi, avec notamment des phénomènes de décrochage, et le département n'annonce pas d'effort supplémentaire pour mieux accompagner ces publics qui sont les plus en difficulté, ceci d'autant plus que le ministère de l'Éducation nationale n'a clairement pas été à la hauteur de ces enjeux. Nous regrettons que notre département n'ait pas prévu d'allouer des sommes supplémentaires significatives pour compenser les dépenses liées à la crise sanitaire.

Si le département estime que c'est aux établissements de demander des sommes supplémentaires, il nous semble, à l'inverse, que notre collectivité devrait davantage être à l'initiative. C'est le cas, par exemple, de l'installation de capteurs de CO₂ dans les classes. Ces outils sont essentiels pour lutter contre la circulation de la Covid en milieu scolaire, et donc permettre la sécurité des élèves et des personnels éducatifs, mais ils se font toujours attendre dans plusieurs établissements.

Puis, vous avez choisi de reverser une subvention dérogatoire de 25 000 € à l'École européenne de Paris-La Défense à Courbevoie, école ouverte à la rentrée 2019. Cet établissement, réservé aux enfants du personnel des institutions de l'Union européenne, compte soixante élèves, ce qui fait que cette subvention dite « d'amorçage » représente un montant par élève de 416 €, soit quatre fois plus que pour les autres établissements. Alors, tant mieux pour les soixante collégiens qui vont bénéficier de conditions de travail optimales. Ce ne serait pas indécent si dans les autres collèges du département, notamment ceux des quartiers populaires, les élèves ne manquaient pas de moyens pour étudier dans les meilleures conditions. Or, beaucoup reste à faire pour ces derniers.

Soucieux de l'égalité républicaine, nous veillerons à ce que cette subvention reste en adéquation avec le reste des collèges. Le département doit agir pour tous ses collèges avec les moyens à la hauteur des besoins.

Nous voterons donc contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

Je ne peux pas vous laisser dire que nos collégiens dans les quartiers populaires manquent de moyens par le département, c'est totalement faux, Madame. Alors, vous pouvez critiquer, si vous voulez, l'Éducation nationale, le Gouvernement, qui ne fait pas grand-chose, effectivement, mais je vous mets au défi de démontrer quoi que ce soit concernant d'éventuels manquements du Département.

J'en veux pour preuve que vous avez dit des contrevérités ; quand vous dites que concernant la crise sanitaire, le département n'a pas pris en charge, il a pris tout en charge, tout ce dont les collèges avaient besoin ; que ce soit pour protéger les enseignants, que ce soit pour protéger les enfants, à tous les niveaux, cela n'a rien coûté sur les budgets des collèges, et nous avons abondé financièrement pour que cette prise en charge soit effective et totale.

Je rappelle que dans les quartiers, dans les collèges en difficulté, nous avons immédiatement, pendant la crise sanitaire, distribué des ordinateurs ou des tablettes pour que, justement, les enfants ne soient pas coupés du collège et de l'enseignement.

Je veux bien que vous vouliez marquer votre différence, parce que vous êtes dans l'opposition, mais cela n'oblige pas à affirmer ou à dire des choses qui sont fausses.

Que vous ne soyez pas d'accord, que vous disiez un certain nombre de choses, d'accord, mais pas des contrevérités ; ce n'est pas parce que vous direz des choses fausses que cela deviendra des vérités.

Madame Léandri ? Après, je reprendrai aussi sur quelques points...

Si vous voulez faire une photographie de moi, vous me le dites et, éventuellement, je vous y autorise, Monsieur ! D'abord, qui êtes-vous ? Que faites-vous là ?

M. Timotéo.- C'est notre collaborateur.

M. le Président.- Il est collaborateur, il se met à la place des collaborateurs, il n'a rien à faire dans les travées et il n'a pas à prendre des photos... (*Protestations de l'opposition départementale*)

Il n'a pas à prendre des photos sans me le demander. Si vous voulez mon meilleur profil, il n'y a pas de problème, je vous le donnerai, Monsieur.

Mme Trichet-Allaire.- Monsieur Siffredi, s'il vous plaît !

M. le Président.- Madame, vous n'avez pas la parole ! Monsieur rejoint sa place, et s'il veut faire une photographie de moi, il me le demande, je lui donnerai mon meilleur profil, il n'y a pas de problème.

Madame Léandri, vous avez la parole.

Mme Léandri.- Monsieur le Président, chers collègues, en effet, cette intervention de Madame Genthon est assez décevante, même très décevante, d'autant plus que vous en êtes, Madame Genthon, à votre deuxième mandat, donc vous connaissez très bien nos démarches auprès des collègues. Les collègues ne sont pas en difficulté financière ; s'ils le sont, ils viennent vers nous et nous intervenons, nous abondons en conséquence.

Concernant le montant calculé sur la part élève, elle est appuyée sur l'enquête lourde qui est fournie par l'Éducation nationale, donc tournez-vous vers l'Éducation nationale qui nous donne les chiffres en connaissance de cause, et nous abonderons par rapport à ce qu'ils nous donneront. Nous n'arrivons même pas à avoir une liste des élèves boursiers de l'ensemble des collégiens des Hauts-de-Seine.

Nous avons des interventions à faire, notamment la carte Imagine R, nous voterons le point après, et nous n'arrivons pas à avoir la liste des boursiers ; peut-être que l'Éducation nationale a ses raisons, mais nous en sommes là. Nous calculons par rapport à ce qu'ils nous donnent.

Lorsque vous dites, Madame Genthon, que nous ne sommes pas à l'initiative de quoi que ce soit, à année exceptionnelle, subvention exceptionnelle, nous avons, bien sûr, laissé les frais d'entretien, puisque nous savons que pendant cette période Covid, les collèges ont eu de nombreux frais d'entretien, dans les subventions, dans les dotations, mais il y a encore aujourd'hui des collèges écrêtés, donc soit ils sont dans le besoin, soit ils ne le sont pas, mais il y a un problème avec l'écrêtement, nous avons encore de nombreux collèges qui sont écrêtés, les dotations ne sont pas utilisées, donc il y a quand même un souci de cohérence dans ce que vous dites, entre des établissements qui pourraient être dans le besoin et des établissements qui sont encore écrêtés.

Je ne vais pas dire ce que nous disons tous les ans, ce que nous disons tous les ans aussi lors du CDEN, dans cette chambre d'enregistrement où l'opposition vote par principe – ce qui est dommage, c'est que nous avons eu un vote de Monsieur Benarafa qui s'abstenait, et je trouvais cela intelligent, parce que Monsieur Benarafa sait de quoi il parle , c'est ce que nous permettons de faire dans les établissements scolaires grâce aux dotations et à tous les dispositifs que nous mettons en place, pour que les collégiens profitent au mieux de ce que nous leur offrons, et nous sommes toujours à leur écoute, puisque nous faisons des dialogues de gestion, donc nous sommes au plus près du terrain et de chaque spécificité de chaque collège du département.

Je vous remercie.

M. le Président.- Concernant les projets, je rajouterai d'ailleurs que, avec la Covid, un certain nombre de projets n'ont pas pu être réalisés ; pour autant, les sommes sont restées dans les établissements, ce qui veut dire que cette année, ils ont des montants plus élevés, puisqu'on n'a rien repris et on réabonde sur les projets qui ont été déposés.

Après, une fois encore, vous pouvez regretter qu'il n'y ait pas assez de moyens, mais on répond à toutes les demandes, on n'a refusé aucun projet. A quoi bon donner de l'argent si les établissements ne déposent pas de projets ? Qu'ils soumettent des projets, et nous les financerons.

Sur les capteurs de CO₂, je n'ai pas bien compris votre intervention, ou alors c'est un problème lié à l'appel d'offres que les livraisons n'aient pas été encore faites...

Mme Léandri.- Non, les demandes sont faites.

M. le Président.- ... mais normalement, à ma connaissance, on a réagi immédiatement. Là, d'ailleurs, cela vaut un débat, certains disent : « *Oui, c'est bien* », d'autres, y compris des enseignants, disent : « *Non, il vaut mieux ouvrir les fenêtres et continuer à les ouvrir* ». En tous les cas, nous avons passé les commandes et, apparemment, cela a été livré dans tous les collèges qui le souhaitaient, on ne leur a pas imposé. Si vous avez un collège en tête, Madame, on vérifiera pourquoi il n'a pas fait l'objet de la livraison, mais en tous les cas, tous ceux qui ont fait la demande en ont eu.

Comme l'a dit Madame Léandri, les moyens qui sont accordés doivent être, normalement, suffisants, même s'ils n'ont pas fait l'objet d'augmentations, dans la mesure où nombre de collèges n'utilisent même pas ce qu'on leur donne et que, donc, ils engrangent ainsi des fonds, ils sont écrêtés. Je veux bien augmenter, mais à condition que cela serve ; si c'est simplement pour faire de l'affichage, ce n'est pas ma politique. Une fois encore, nous sommes pragmatiques : si l'argent sert, oui, et nous mettrons, nous abonderons ; si c'est simplement pour faire de l'affichage politicien, c'est non.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais juste préciser, sur le rappel à l'ordre que vous avez fait il y a quelques instants, que j'attends également votre photographie et le meilleur profil que vous proposiez tout à l'heure...

M. le Président (hors micro).- Lequel ?

M. Timotéo.- Le gauche, nécessairement, pour moi ! Mais avant de rentrer dans le dur de la délibération, je rappelle qu'il est courant que les collaborateurs circulent dans les travées...

M. le Président.- Qu'il circule, très bien, mais en même temps, il est à genoux et il me photographie !

M. Timotéo.- Vous êtes d'accord avec moi que ce n'est pas la première fois que des collaborateurs ...

M. le Président.- Il me photographie quand il veut, je reste après, je prends même la pause s'il veut, il n'y a pas de problème !

M. Timotéo.- ... quel que soit le groupe politique, pas plus tard que tout à l'heure pour le groupe de la majorité ; dont acte.

Sur le rapport qui nous est présenté, bien sûr, je m'associe et nous nous associons tous à la pensée commune à la mémoire de Samuel Paty, tel que nous y a invités notre collègue tout à l'heure, et plus largement au soutien à la communauté éducative en ce moment évidemment difficile.

Comme tous les ans, on a à délibérer sur les dotations de fonctionnement des collèges dont le département a la charge et, très traditionnellement, il est ici question pour grande partie, d'une part, des crédits destinés à la pédagogie et, d'autre part, des crédits d'administration et de logistique.

Nous ne voterons pas ce rapport, même si notre groupe salue le choix qui est fait du maintien des dotations en 2021 sur les crédits d'entretien, étant donné la crise sanitaire, tel que c'est rappelé dans le rapport, et d'autres facilités encore qui sont données aux établissements, eu égard à la gestion compliquée des voyages.

En revanche, comme cela a pu être rappelé, cette année encore, on ne peut que constater l'absence d'augmentation des forfaits élèves ; cela va faire effectivement plus de neuf années successives que ces forfaits n'ont pas bougé, et avec cette stagnation, au final, la dotation par élève en euros constants n'aura finalement fait que baisser sur cette période. Nous savons évidemment que, par ailleurs, d'autres programmes sont à disposition et qu'ils peuvent permettre des financements complémentaires, notamment sur les aspects pédagogiques – je dis bien « peuvent permettre » parce que vous avez dit, Monsieur le Président, que rien n'était refusé aux demandes formulées, mais tout cela n'est sans doute pas complètement automatique non plus et tout cela ne se fait que sur la base d'appels à projets.

Pour ce qui concerne notre groupe, nous pensons surtout que les équipes enseignantes ont besoin de sérénité et sûrement pas qu'on alourdisse systématiquement leur charge de travail avec des candidatures répétées à des projets pour lesquels, quelquefois, de simples questions d'anticipation d'agenda suffisent à freiner les initiatives.

Sur ce point, vous l'aurez compris, nous appelons, comme nous l'avons fait précédemment, à une revalorisation des différentes grilles forfaitaires utilisées pour le calcul des dotations.

Enfin, une dernière remarque qui portera sur les écrêtements des dotations de fonctionnement, sur lesquels vous êtes revenus il y a quelques instants, Monsieur le Président. Nous entendons parfaitement que les fonds de réserve ne sont pas là pour permettre aux établissements de thésauriser, et qu'il y ait une limite fixée à ces fonds n'est pas en soi un problème. Toutefois, il me semblerait de bonne pratique que dans le cadre d'un vrai dialogue de gestion entre les établissements et le département, ces questions des fonds de réserve fassent l'objet d'un échange, et si besoin, d'une alerte, et qu'on n'écrête pas un établissement sans qu'il n'en ait été informé de l'éventualité, si ce n'est par la voie syndicale quelquefois.

Je sais, par exemple, que c'est le cas de collèges dans mon canton, à Montrouge, qui sont prélevés d'un montant important sur les fonds de réserve, alors même que ces deux établissements ont vécu des périodes assez difficiles, et je pense que Madame Léandri en est informée, au regard de la direction et de la mobilisation des équipes, notamment dans la période actuelle, et *a minima*, je pense qu'un échange avec ces établissements aurait été utile pour clarifier la situation, même si, *in fine*, l'écrêtement serait arrivé, à hauteur du montant présenté aujourd'hui dans le rapport, ou d'un autre niveau. En tout cas, je pense que la pratique du dialogue de gestion doit être réelle et elle doit conduire à ce que des situations de la sorte n'existent pas de manière trop nombreuse.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Léandri, souhaitez-vous répondre à Monsieur Timotéo ?

Mme Léandri.- Oui, rapidement. Je voudrais revenir sur ce dialogue de gestion ; Monsieur Timotéo, pareillement, vous en êtes à votre deuxième mandat, je sais que vous fréquentez les conseils d'administration. Vous savez pertinemment que ce dialogue de gestion existe, il est réel, il est proche de la réalité, c'est-à-dire que lorsque vous parlez de votre collège de Montrouge qui a été écrêté de plus de 50 000 €, derrière cela, il leur reste encore des mois de fonctionnement. Nous prenons en compte l'année totale, c'est-à-dire tous les projets qui se font jusqu'au mois de juillet.

Le dialogue de gestion, si l'établissement exprime clairement un besoin, il ne sera pas écrêté ; il faut que ce besoin soit clairement identifié, clairement exprimé. Le dialogue de gestion est là ; ce ne sont pas simplement des services qui se déplacent sur tout le département des Hauts-de-Seine pour aller rencontrer les gens, il en ressort quelque chose. S'il y a une expression – encore une fois – claire de l'établissement pour une difficulté quelconque, l'écrêtement peut très bien ne pas avoir lieu. L'écrêtement a lieu s'il y a de l'argent, comme vous l'avez dit, qui dort sur un compte ; c'est de l'argent public, nous ne pouvons pas laisser faire cela.

Voilà ce que je peux dire sur l'écrêtement et le dialogue de gestion est réel.

M. le Président.- Je ne voudrais pas prolonger le débat sur ce sujet, mais je viens d'entendre évoquer un écrêtement de 50 000€. Je veux bien qu'il y ait, dans ce collège, des changements qui n'ont pas permis de mener tous les projets, mais tout de même, un tel montant, ce n'est pas neutre, c'est même très important. Vous dites, Madame Genthon, qu'on ne donne pas assez de moyens, mais si les collèges n'utilisent pas ce que l'on verse, et qu'ensuite on est obligé d'écrêter à de tels niveaux, c'est qu'il y a un problème. Il y a des choses que l'on ne peut pas faire à la place du principal, chacun doit être dans son rôle.

Une fois encore, sur les appels à projets – Madame Léandri, vous me corrigerez si je me trompe –, je n'ai pas souvenir, lorsqu'on a des appels à projets initiés par les établissements et validés par l'Éducation nationale, que nous en ayons refusé.

Mme Léandri.- Aucun, Monsieur le Président.

M. le Président.- Voilà ! Donc ce n'est donc pas non plus à l'administration départementale de faire les appels à projets. Tous les chefs d'établissement reçoivent un courrier en temps et en heure pour leur demander de nous déposer les appels à projets. Je veux bien entendre, et c'est vrai, que leur métier est de plus en plus compliqué, je ne le nie pas ; en plus, ce ne sont pas forcément les gens les mieux payés, mais on ne peut pas faire un certain travail à leur place. S'ils ont besoin d'aides pour des tâches administratives, ce n'est pas au département d'embaucher les personnels, mais à l'Éducation nationale, et à ce moment-là, vos réclamations, vous les faites auprès de l'État.

On confirme bien qu'on n'a jamais refusé un appel à projets où que se situe le collège.

(Monsieur Adjroud demande la parole)

Je vous en prie.

M. Adjroud.- Merci de me donner la parole, Monsieur le Président, sur ce sujet. J'avais une question, puisqu'au fil des interventions, des vôtres et de Madame la Vice-présidente, j'ai l'impression qu'il y a quand même une récurrence sur, parfois, la faible ou non utilisation de ces dotations ; du coup, y a-t-il eu un travail établi par le département, initié par le département, sur le pourquoi du comment certains collèges utilisaient peu ou pas ces dotations, parce que c'est même assez étonnant ?

M. le Président.- C'est la même chose, ai-je envie de dire, que dans vos villes avec les écoles élémentaires lorsque vous participez aussi à certains financements, que ce soit pour les classes de découverte ou des projets de classe, pour prendre d'autres exemples, cela dépend aussi des enseignants, certains sont plus alertes...

Mme Léandri.- Des gestionnaires surtout.

M. le Président.- ... des gestionnaires des établissements, comme le dit Madame Léandri, puisque ce sont eux qui ont en charge – je parlais des principaux, mais ce sont les gestionnaires.

Après, on l'a dit aussi, ils ont aussi des charges de travail, leur métier est de plus en plus complexe, et peut-être que dans leur journée, ils ont moins de temps pour un certain nombre de choses ; une fois encore, c'est l'organisation interne, ce n'est pas là-dessus que le département peut intervenir.

Vous nous avez reproché de ne pas donner assez de moyens ; on vous répond que les moyens sont là, il faut les utiliser, et ce n'est pas nous qui pouvons faire en sorte qu'il y ait plus ou moins de projets, chacun son rôle, mais ne mettez pas « sur le dos » du département ce que ne fait pas l'Éducation nationale, avec tout le respect que j'ai pour les enseignants et les chefs d'établissement ou les gestionnaires qui, effectivement, ont des métiers difficiles, de plus en plus difficiles ; c'est leur rôle, ce n'est pas le mien ; donner des dossiers d'appel à projets n'est pas mon rôle, ce n'est pas nous qui allons le faire, c'est eux.

M. Adjroud.- J'entends bien, Monsieur le Président ; simplement, vous le disiez, à partir du moment où la collectivité met à disposition de l'argent public aux établissements, il doit être utilisé, mais s'il y a un défaut d'utilisation et un déficit d'utilisation...

M. le Président.- Eh bien on ne le donne pas !

M. Adjroud.- C'est une forme de renoncement !

M. le Président.- Non, Monsieur...

M. Adjroud.- C'est le parallélisme avec le non-recours ; si les gens ne demandent pas le RSA, on ne leur donne pas.

M. le Président.- On ne va pas passer la journée là-dessus, je ne pense pas que ce soit une forme de renoncement, chacun est dans son rôle : je suis dans le rôle du département qui apporte une aide financière aux établissements, je ne suis pas dans le rôle de l'Éducation nationale, et d'ailleurs, les personnels ne dépendent pas du département, ils dépendent de l'Éducation nationale, donc une fois encore, vous nous faites des griefs qui n'ont pas lieu d'être...

M. Adjroud.- Ce n'est pas un grief, Monsieur le Président.

M. le Président.- ... et s'il y a d'autres griefs, vous les faites à l'Éducation nationale, et quand je dis cela, ce n'est pas forcément aux enseignants, ce n'est pas forcément aux gestionnaires, vous voyez avec la Rectrice, vous voyez avec l'Inspectrice d'académie, mais en tous les cas, ne confondons pas, je n'ai pas la responsabilité de la gestion des personnels de l'Éducation nationale, j'ai simplement la possibilité de leur donner des moyens, et notre département donne beaucoup de moyens, à l'inverse d'autres départements de la petite couronne.

Madame Léandri, c'est bon, je crois qu'on a fait le tour, on redit la même chose, on va continuer à redire les mêmes choses, donc à un moment donné, il faut savoir arrêter.

Je mets aux voix la première délibération concernant les modalités de calcul.

Qui est contre ?

L'opposition.

Abstention ?

La majorité est pour.

Sur la délibération n° 2 concernant les dotations, même vote ? (*Monsieur Ouzoulias et Monsieur Timotéo acquiescent*)

Même vote.

Rapport n° 21.103 – CIO – Dotations de fonctionnement et d'investissement
– 2022.

On passe au rapport concernant les CIO pour les dotations de fonctionnement avec Madame Genthon qui est inscrite...

M. Ouzoulias.- Non, c'est moi qui prendrai la parole, Monsieur le Président. Je vous l'avais demandée tout à l'heure, vous ne me l'avez pas accordée, mais ce n'est pas grave, je vais en profiter.

M. le Président.- Je n'avais pas vu, excusez-moi.

M. Ouzoulias.- Ce n'est pas grave, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie, remplacez Madame Genthon.

M. Ouzoulias.- Non, cela n'a pas d'importance, mais la discussion est importante, celle que vous avez engagée là, je la trouve importante et je la placerai à un niveau qui n'est pas celui de la polémique du tout et qui est d'essayer de comprendre quel peut être le positionnement du département, d'une collectivité, dans une politique nationale d'éducation dont on voit bien qu'elle corrige de moins en moins les inégalités sociales d'accès à l'éducation, et pour revenir sur la crise de la Covid, cette dernière a accéléré, malheureusement, les difficultés des enfants qui en avaient déjà auparavant.

On se retrouve donc aujourd'hui dans une situation où ceux qui avaient du mal à surnager ont été tirés vers le bas.

Or, et là, je crois que c'est un objectif républicain qui va encore nous réunir, l'objectif de l'éducation n'est pas de choisir les meilleurs élèves mais d'essayer d'amener toute une classe d'âge dans un parcours de réussite, quel qu'il soit, y compris professionnel, parce que je pense que notre société doit reconnaître l'intelligence de la main, et qu'on ne réussit pas uniquement en allant à l'université.

J'en viens au sujet de la délibération : les CIO. Avec la réforme du baccalauréat, la réforme du lycée, *Parcours sup*, les enseignants sont dans l'incapacité aujourd'hui de pouvoir conseiller correctement les parents sur les choix qui sont à faire pour accéder dans les filières qu'ils ont choisies. Les enseignants, alors vous imaginez les CIO, c'est pire.

On est face à une incompréhension totale des parents face à l'avenir de leurs enfants, et certains d'entre vous ont dû faire le dossier *Parcours sup* pour leurs enfants, ils savent très bien de quoi je veux parler ; même pour des personnes qui sont dans le milieu, bien renseignées, c'est devenu absolument ingérable.

On peut mettre beaucoup d'argent dans les CIO, mais, malheureusement, comme l'alchimie de l'Éducation nationale se complique d'année en année, j'ai l'impression que cela devient vain.

Par rapport à cela – c'est un débat de fond qu'on ne va pas trancher là mais qu'il faut avoir –, qu'est-ce que le département peut avoir comme politique, pas seulement d'aide matérielle mais d'aide pédagogique ? Comment peut-on faire pour que, là où l'État est défaillant, le département essaie, de temps en temps, de sauver des situations et de faire que des gamins qui sont en décrochage puissent regagner le peloton de tête. Vous savez, c'est comme dans le Tour de France : à l'arrière, il y a le groupe dont on ne s'occupe pas, et à un moment donné, on leur dit qu'ils sont hors temps et qu'ils sont éliminés. L'objectif est que tout le peloton arrive à peu près au même moment. C'était la discussion de fond qu'il faudrait avoir sur notre politique départementale en matière de pédagogie.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Madame Léandri, vous vouliez intervenir, et sans savoir ce qu'il allait dire, dès que Monsieur Ouzoulias a demandé la parole ; maintenant que vous avez entendu, vous pouvez intervenir si vous le souhaitez.

M. Ouzoulias (hors micro).- Là, je pense que tout le monde est d'accord.

M. le Président.- Je ne sais pas. Je suis démocrate, je donne la parole à l'opposition, mais je peux donner aussi la parole à la majorité quand même.

Madame la Vice-présidente ?

Mme Léandri.- J'avais demandé la parole tout à l'heure par rapport à ce problème de gestion.

Il est vrai que la question est intéressante, mais c'est très simple ; vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a du personnel de l'Éducation nationale dans les établissements qui s'appellent les gestionnaires, et il y a des gestionnaires qui arrivent à gérer et des gestionnaires qui n'arrivent pas à gérer, et l'Éducation nationale s'interroge même sur la mobilisation des fonds sociaux, qui ne sont pas utilisés non plus, dans ces mêmes établissements ; c'était plus par rapport à l'intervention précédente.

M. le Président.- Sur l'aide pédagogique, *Parcours sup* etc., Monsieur Ouzoulis, je ne peux que vous rejoindre, nous pouvons tous faire le même constat là-dessus, mais une fois encore, je suis Président du département, je ne suis pas Président de la République...

(Intervention inaudible de l'opposition départementale)

Je n'ai pas dit que je l'entrevois, j'ai dit : « *Je ne suis pas* » et je ne le serai pas, je suis très bien ici, et ici, on est au plus près des réalités. En tous les cas, on peut partager ou pas l'ensemble de nos politiques, mais j'ai l'impression que l'on est vraiment à proximité quand on fait des choses très concrètes pour nos populations.

M. Ouzoulis (hors micro).- C'est pourquoi je suis sénateur et je tiens à le rester.

M. le Président.- Donc il faut faire changer la loi, il faudra voter l'amendement – je ne sais pas si vous l'avez voté – du sénateur Marseille, justement !

Revenons à ce que vous avez dit. Une fois encore, ce n'est pas notre politique départementale qui définit la pédagogie, chacun doit rester dans son rôle. Pour autant, on a mis en œuvre beaucoup de choses pour venir en soutien, et au-delà, d'ailleurs, de ce que font aussi, les communes ; et il faut leur rendre hommage.

En tous les cas, dans mon canton, à Châtenay-Malabry, je peux vous dire que dans le quartier de la Cité-jardin de la Butte-Rouge, beaucoup est fait par la ville pour aider les élèves : non seulement les collégiens, mais aussi dès la primaire, avec de l'aide aux devoirs et des dispositifs d'accompagnement, pour surmonter les difficultés le plus tôt possible et favoriser la réussite scolaire. Nous-mêmes, département, le faisons, il y a beaucoup d'actions – je pense à PREMIS, mais il y a bien d'autres dispositifs – pour accompagner, pour aider les enfants qui peuvent avoir quelques difficultés, mais, une fois encore, ce n'est pas nous qui définissons la pédagogie. On peut venir en appui, en aide, comme le font les collectivités locales, comme le font un certain nombre d'associations et comme nous le faisons, pour éviter qu'effectivement, un certain nombre de gamins prennent du retard.

Nous avons décidé, Madame Léandri l'a indiqué, suite à la Covid et aux problèmes rencontrés, de doter tous les gamins, de la sixième à la troisième, d'ordinateurs portables. Ce n'est pas une dotation systématique à tous les élèves, car nous gérons de l'argent public et certains élèves ont déjà leur propre ordinateur. Mais nous avons décidé de doter les élèves boursiers, et même un peu plus en fonction du quotient familial.

Mais Madame Léandri l'a dit : nous n'arrivons pas à obtenir de l'Education nationale la liste des élèves boursiers. Du coup – et cela va être l'objet d'un rapport spécifique –, nous allons passer par le Pass+, et les parents pourront faire la demande *via* cette plateforme où ils s'inscrivent déjà pour d'autres services proposés par la collectivité. Mais c'est quand même désolant ! Pourquoi l'Education nationale ne nous transmet pas la liste des boursiers ? Qu'y a-t-il de secret ? De problématique ? Quel texte de la CNIL ou je ne sais quel règlement va-t-on encore nous opposer ? Arrêtons !

Vous le voyez, même quand nous sommes prêts à mettre en place une aide, on n'y arrive pas forcément, les difficultés ne sont pas de notre fait. C'est du même ordre que ce dont je parlais tout à l'heure, au moment de la crise sanitaire, quand nous voulions agir rapidement et que l'Etat nous mettait des bâtons dans les roues. Là encore, c'est la même logique de blocage : on veut doter des enfants qui en ont besoin, mais au lieu de permettre que tout soit en place dès la rentrée, on prend des semaines et des mois de retard faute de coopération.

M. Ouzoulias (hors micro).- Je vais faire une question écrite à Monsieur le préfet.

M. le Président.- N'hésitez pas, Monsieur le parlementaire, à faire toutes les questions écrites qui vont dans le bon sens et pour marquer la volonté du département des Hauts-de-Seine. On ne sera jamais assez nombreux, et donc, si maintenant on est quarante-six, c'est encore mieux !

Je mets aux voix le rapport 21.103.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.104 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Nouveau règlement – Affiliation – Nouveaux organismes.

M. le Président.- On passe au 21.104, où indépendamment de nouveaux organismes qui sont affiliés, le nouveau règlement permet ce que je viens d'indiquer : prendre en compte la carte Imagine R pour les boursiers.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 21.120 – Dispositifs départementaux d'éducation artistique et culturelle – Collège au cinéma et Chemins des arts – Saison 2021-2022.

M. le Président.- Pour les dispositifs départementaux d'éducation artistique et culturelle – Collège au cinéma et Chemins des arts, j'ai une inscrite : Madame Barthélémy-Ruiz.

Je vous en prie, Madame.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous voterons, bien entendu, en tant que groupe Écologiste et Socialiste, cette délibération, mais je voulais profiter de cette opportunité pour souligner l'importance de ces programmes d'accès à la culture pour les jeunes et formuler quelques suggestions.

Grâce à l'éducation artistique et culturelle, des jeunes peuvent rencontrer des artistes, des œuvres, fréquenter des lieux et des institutions culturelles de toute nature, éveiller leur curiosité intellectuelle, se constituer, en quelque sorte, leur culture personnelle et, dans le meilleur des cas, ils peuvent aussi développer une pratique artistique.

Ce qui est intéressant dans ce parcours, c'est qu'il concerne l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire, donc cela permet d'avoir une action vraiment dans la durée. En plus, cela peut concerner le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps extrascolaire.

C'est un domaine dans lequel certaines municipalités ont décidé d'investir afin d'obtenir les résultats les meilleurs possibles.

Je voudrais prendre un exemple ; c'est un petit *excursus*, mais je reviens au département aussitôt après. Dans la ville de Colombes, que je connais particulièrement, nous avons mis en place dix dispositifs, dont huit qui sont des dispositifs vraiment dans la durée, c'est-à-dire qui dépassent un mois et demi à deux mois sur l'année au moins, et ce sont 90 % des douze mille élèves d'élémentaire et plus de 50 % des enfants de maternelle qui vont participer cette année à au moins une de ces actions artistiques et culturelles dans la durée ; certaines, d'ailleurs, nous les faisons avec des villes voisines comme Nanterre et Gennevilliers, ce qui apporte également un supplément de valorisation de ces actions. Nous prêtons notamment grande attention à ce que les écoles en quartier politique de la ville puissent bénéficier de programmes sur la durée, et que ce volet soit inscrit dans le projet d'école.

Au plan national, il y a pas mal de dispositifs qui sont ouverts aux élèves de tous niveaux, comme les journées du 1 % artistique ou « un établissement, une œuvre ».

Au niveau de l'enseignement secondaire, le département, comme nous le montre cette délibération, s'engage et offre des possibilités intéressantes aux collégiens. On voit que deux classes – ou trois classes quand l'établissement est dans un quartier politique de la ville – peuvent candidater pour participer à certains des programmes, comme le programme le plus important qui est celui de Collège au cinéma.

Nous avons effectivement la chance d'avoir un département qui a plus de moyens que beaucoup d'autres, qui a beaucoup à offrir en œuvres et en artistes, aussi bien au sein de grandes institutions départementales comme le musée Albert-Kahn, la Manufacture de Sèvres, La Seine musicale ou dans des lieux plus modestes, mais parfois tout aussi intéressants.

Quand on prend connaissance, dans le rapport d'activité 2020, du nombre de collégiens qui bénéficient de cette action d'EAC, on voit qu'il y a eu en 2020 – je fais la part des choses, évidemment, avec le confinement, qui a empêché un certain nombre de choses – onze mille collégiens, cinq cents sur un autre programme et deux mille dans un autre. Effectivement, quand on compare avec le nombre de collégiens – qui n'est pas la totalité – qui bénéficient du Pass+, par exemple, ils sont déjà trente mille à le demander et ils sont beaucoup plus nombreux, on se dit qu'il y a peut-être encore à réfléchir à quelque chose qui consisterait à offrir des programmes supplémentaires dans d'autres domaines. Parce qu'aujourd'hui, qu'est-ce que c'est qu'être cultivé ? C'est effectivement passer par de la culture classique, mais cela peut être aussi s'ouvrir à des domaines pour lesquels il y a un rapport qui n'est peut-être pas immédiat à la culture dans notre esprit un peu classique.

Par exemple, je suis sûre que mon collègue, Monsieur Benarafa, qui est enseignant en SVT en collège, serait ravi que le département propose un programme autour du patrimoine naturel et de ses rapports avec la culture. On a un très beau patrimoine naturel dans le département et il y a de nombreux artistes qui ont été inspirés par la nature, et peut-être que là, c'est un domaine dans lequel certains enseignants, qui ne se proposent pas pour des programmes classiques, se trouveraient intéressés et, du coup, de nouveaux collégiens aussi.

Le deuxième domaine dans lequel il me semble que, surtout à l'heure actuelle, il y aurait quelque chose d'intéressant à faire, avec la perspective des Jeux olympiques et paralympiques qui va concerner un certain nombre de villes de notre département en direct, mais, finalement, toute la région parisienne en intérêt, ce serait de proposer quelque chose qui soit autour des liens entre la culture et le sport.

Je prendrai juste l'exemple de l'endroit dans lequel nous sommes : l'Arena. Quelles que soient les positions de principe qui ont pu être prises au moment du projet, cet Arena existe, elle a été construite... c'est un lieu qui est à la rencontre de la culture et du sport, puisqu'il accueille aussi bien des grands matchs, du Racing 92 notamment, que des concerts, jusqu'aux Rolling Stones, je crois, et c'est un bâtiment qui a été conçu par Christian de Portzamparc, avec énormément de fonds culturels dans la façon dont cela a été pensé, tant au niveau des éclairages que de la conception du bâtiment en lui-même, et beaucoup de liens peuvent être faits avec des faits culturels. Pourquoi cela ne pourrait-il pas être une ouverture vers ce domaine ?

De même, des artistes ont été inspirés par toutes les thématiques autour du sport et des valeurs du sport et je pense que cela permettrait une ouverture à des enseignants – vous savez – qui ne se retrouvent jamais dans ce que l'on fait, dans ce que l'on propose, parce que cela ne leur parle pas directement, ce qui est classique.

Je voudrais juste terminer en disant que cela me semblerait avoir un intérêt supplémentaire, et là, je vais dans le sens, me semble-t-il, de ce que ce Conseil départemental a fait il y a quelques années en revoyant ce qu'était le contenu du Pass+ 92. Au départ, il me semble que ce dispositif, un collégien pouvait l'utiliser à 100 % pour la culture ou à 100 % pour le sport. Et puis, vous avez voulu il y a quelques années, et je crois à juste raison, que l'on dise : « *Non, il faut quand même que cela leur donne l'occasion de découvrir autre chose* », et donc, on ne peut maintenant le consommer que 80 % culture ou sport et 20 % de l'autre domaine, et on sait que beaucoup de collégiens ne l'utilisent pas à 100 %. Si on ouvrait une possibilité de réflexion dans le cadre de l'EAC sur les liens entre culture et sport, cela ne permettrait-il pas à ces collégiens qui aiment le rugby ou le tennis et ne vont pas chercher plus loin, ou à ceux qui aiment la musique et qui ne vont pas chercher plus loin une ouverture qui serait grandement intéressante pour leur évolution ?

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame.

Madame Léandri, voulez-vous intervenir, ou Madame Bécart ?

Mme Léandri.- Peut-être que Madame Bécart aura une intervention à faire par rapport à la culture. Par rapport aux collégiens plus précisément, tout dispositif est révisable, c'est-à-dire que d'année en année, quels que soient les dispositifs, ils sont suivis, ils sont évalués et ils sont révisés si besoin. Ce porte-monnaie électronique a existé sous une formule ; là, c'est une nouvelle formule avec la répartition 80/20 ; pourquoi pas une autre clef de répartition ? Tout est envisageable, mais aujourd'hui, il fonctionne très bien, il satisfait la majorité des collégiens, donc, pour l'instant, on va peut-être le laisser encore un peu fonctionner de cette façon, mais nous verrons à l'usage.

M. le Président.- Très bien.

Madame Bécart ?

Mme Bécart.- Merci, Monsieur le Président.

J'ajouterai juste que cela peut paraître des volumes qui ne sont pas suffisants au regard de notre collègue...

M. le Président.- Elle n'a pas dit cela.

Mme Bécart.- ... mais il faut bien comprendre qu'il n'y a pas que les collégiens qui rentrent dans ces itinéraires culturels, il y a aussi toutes les personnes qui sont éloignées de la culture, et donc il faut bien comprendre que c'est un travail de dentelle que l'on fait, puisque, pour nous, les entretiens Albert Kahn (EAK), c'est d'abord un tryptique qui repose à la fois sur la rencontre avec les œuvres et les artistes, c'est une pratique artistique et c'est une appropriation des connaissances, donc vous imaginez bien que quand on prend une classe, on la porte toute l'année dans un programme qui repose sur ces trois points.

Maintenant, s'il faut trouver d'autres portes d'entrée, comme le disait ma collègue Nathalie Léandri, on peut toujours essayer de voir pour faire le lien entre culture et sport ou entre science et culture, on peut tout imaginer, mais je pense que ce qui est mis en œuvre au travers de ces itinéraires culturels est un travail de fond, et qu'il s'agisse du Chœur des collèges, du Chemin des arts, de l'Entrée des artistes et du Collège au cinéma, c'est vraiment un travail très qualitatif. Après, peut-être que si on se disperse, si on s'éparpille, j'ai peur que l'on ne soit pas dans le même niveau de qualité, mais j'en parlerai, on verra s'il y a d'autres pistes à creuser. Cependant, je veux vraiment défendre le travail qui est fait aujourd'hui au travers des EAK notamment.

M. le Président.- En fait, vous l'avez dit, Madame, notre département est à la pointe...

Mme Barthélémy-Ruiz (hors micro).- Je n'ai pas critiqué.

M. le Président.- Je n'ai pas dit que vous aviez critiqué.

... au niveau de la culture, on veut une culture pour tous, et c'est ce qui nous a toujours guidés.

Collège au cinéma, je mets à part, c'est simplement un axe précis.

Pour le Chemin des arts, vous dites qu'on pourrait encore aller au-delà ; pourquoi pas. Je rappellerai simplement que nous avons proposé avec cela soixante-quatre parcours, donc ce n'est peut-être pas encore assez pour intéresser tout le monde, mais on en est quand même à soixante-quatre. Il ne faudrait pas non plus qu'à un moment donné, on arrive à cent ou à deux cents, parce qu'on disait tout à l'heure que les enseignants ou les gestionnaires avaient de plus en plus de difficultés à faire des projets, mais si on les noie aussi sous une abondance... S'il faut passer à soixante-dix ou soixante-quinze pour que le plus grand nombre soit intéressé, je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient, mais il y a quand même soixante-quatre parcours, aujourd'hui, qui sont proposés, et ce n'est pas négligeable. Toutefois, on peut augmenter sans difficulté s'il y a des demandes précises ou des intérêts pour tel ou tel secteur, il n'y a aucun problème, en fonction des remontées, de ce qui se dira dans les collèges, les discussions que peuvent avoir nos deux collègues.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.122 – Maison de Chateaubriand – Règlement du Prix Chateaubriand des collégiens.

M. le Président.- Sur le rapport 21.122, le règlement du prix Chateaubriand des collégiens, je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.95 – Maison de Chateaubriand – Prêt au profit de la Ville de Jouy-en-Josas – Musée de la Toile de Jouy.

M. le Président.- Sur le prêt au profit de la ville de Jouy-en-Josas, du musée de la Toile de Jouy, avec la Maison de Chateaubriand, le 21.95, je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.97 – Maison de Chateaubriand – Prêt d'œuvre – Maison de Victor Hugo.

M. le Président.- Sur le rapport 21.97, toujours la Maison de Chateaubriand, pour un prêt d'œuvre à la Maison de Victor Hugo, je n'ai pas d'intervenant.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.121 – Maison de Chateaubriand – Prêts d'œuvres et abrogation d'une délibération – Exposition consacrée aux étoffes et à la littérature.

M. le Président.- Sur le rapport 21.121, toujours la Maison de Chateaubriand pour un prêt d'œuvres et l'abrogation d'une délibération pour l'exposition consacrée aux étoffes et à la littérature, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.94 – Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Musée de l'Élysée de Lausanne.

M. le Président.- Sur le rapport 21.94, le musée du Domaine départemental de Sceaux, pour un prêt d'œuvre au musée de l'Élysée de Lausanne, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.107 – Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Ville de Suresnes – Exposition « *Seine de vie, de Paris à l'estuaire* ».

M. le Président.- Sur le rapport 21.107, le musée du Domaine départemental de Sceaux, pour le prêt d'œuvre également, à la ville de Suresnes, pour l'exposition « *Seine de vie, de Paris à l'estuaire* », je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.118 – Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Château de Compiègne et Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais.

M. le Président.- Rapport 21.118 : musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Château de Compiègne et Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.96 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Association des Amis du musée du Patrimoine et du Judaïsme alsacien de Marmoutier.

M. le Président.- Sur le rapport 21.96, Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Association des Amis du musée du Patrimoine et du Judaïsme alsacien de Marmoutier, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 21.123 – Commune de La Garenne-Colombes – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021.

M. le Président.- Sur le rapport 21.123, Commune de La Garenne-Colombes – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville 2019-2021, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

L'opposition dans son ensemble ne prend pas part au vote.

La majorité vote pour.

TRANSPORTS

Rapport n° 21.108 – Protocole transactionnel – Indemnisation préjudice économique – Travaux du T10 – Châtenay-Malabry.

M. le Président.- Sur le protocole transaction d'indemnisation de préjudice économique concernant les travaux du T10, je n'ai pas d'intervenant.

Je mets aux voix le 21.108.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.109 – Protocole transactionnel – T10 – Indemnisation en nature – Châtenay-Malabry.

M. le Président.- Sur le rapport 21.109, toujours protocole transactionnel concernant le T10, une indemnisation en nature, je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 21.98 – Aménagement des berges de la Seine – Courbevoie – Convention avec la MGP.

M. le Président.- Sur le rapport 21.98, l'aménagement des berges de la Seine à Courbevoie, une convention avec la MGP, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.105 – Convention de financement de l'UNESCO – 2^e conférence internationale « *Eau, Mégapoles et changement global* ».

M. le Président.- Sur le rapport 21.105, la convention de financement de l'UNESCO pour la 2^e conférence internationale « *Eau, Mégapoles et changement global* », je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

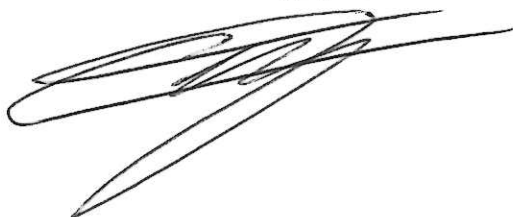
Nous avons terminé notre séance. Il ne me reste plus qu'à vous inviter maintenant à passer de l'autre côté pour déjeuner. Merci à tous.

(la séance est levée à 12 heures 59)

-:-:-:-

Le Secrétaire de séance

Xabi Elizagoyen



Le Président du Conseil départemental

Georges Siffredi

